

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 6 mai 2019, à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance :
  - Présentation de l'Éco-Quartier : bilan et objectifs
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 avril 2019, à 19 h
- 10.04** Période de commentaires des élus
- 10.05** Période de questions et commentaires du public
- 10.06** Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens
- 10.07** Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération
- 10.08** Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA
- 10.09** Commentaires du public - Demande de dérogation mineure relative à la marge latérale minimale pour le bâtiment sis au 1901, rue Galt, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)

**12 – Orientation**

- 12.01** Approbation de la reconnaissance de deux organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1196481003)

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Autorisation d'une dépense totale de 257 363,26 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Système Urbain inc. pour la construction et les travaux de réfection de puits d'accès électriques et le remplacement du filage au parc Vinet, au montant de 199 984,42 \$ - Appel d'offres 211912 (dossier 1197887001)

- 20.02** Résiliation du contrat octroyé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 (dossier 1196300001)
- 20.03** Approbation de conventions et octroi de contributions financières à divers organismes, pour un montant total de 7 700 \$, pour l'année 2019 (dossier 1197440003)
- 20.04** Approbation de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 21 250 \$ à cinq organismes, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2019 (dossier 1195111006)
- 20.05** Addenda - Octroi d'une contribution financière, non récurrente, au montant de 12 000 \$, à Loisirs Saint-Henri, pour les années 2019 et 2020 (dossier 1187010002)
- 20.06** Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 4 018,50 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1198237004)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de mars 2019 (dossier 1197279006)
- 30.02** Offre au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux d'égout, d'aqueduc et de drainage dans le parc de la Traite-Des-Fourrures dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE) (dossier 1196681001)

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Demande de dérogation mineure relative à la marge latérale minimale pour le bâtiment sis au 1901, rue Galt (dossier 1196347008)
- 40.02** Adoption - Règlement concernant le droit de visite et d'inspection (dossier 1191228002)
- 40.03** Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial (dossier 1196347006)
- 40.04** Ordonnances - Événements publics (dossier 1197654002)
- 40.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 4400, rue Sainte-Émilie (dossier 1194824010)
- 40.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 408, rue des Seigneurs (dossier 1193459009)
- 40.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 370, rue des Seigneurs (dossier 1193459012)

- 40.08** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 5539, rue Laurendeau (dossier 1194824008)
- 40.09** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 6299, rue Hurteau (dossier 1193459011)
- 40.10** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 118, rue Turgeon (dossier 1193459010)
- 40.11** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 5845, Place Turcot (dossier 1193459014)
- 40.12** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (dossier 1194824001)

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions et d'informations réservée aux conseillers



**Dossier # : 1196481003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance de 2 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

D'approuver la reconnaissance de 2 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:47

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196481003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la reconnaissance de 2 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 2 mai 2017, l'arrondissement du Sud-Ouest adoptait sa première politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (OBNL). La reconnaissance est un processus qui permet d'officialiser la collaboration avec les organismes qui contribuent à l'offre de service. Par cette politique, l'arrondissement souhaite définir les mécanismes de fonctionnement de reconnaissance et de soutien offert aux organismes œuvrant sur son territoire dans l'un de ses domaines de compétence.

Suite à son adoption, l'arrondissement a reconnu 107 organismes lors des séances du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018 et du 11 mars 2019. Suite au dépôt et à l'analyse de nouvelles demandes de reconnaissance, ce dossier vise à reconnaître deux organismes, dont un sous conditions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

11 mars 2019 CA19 22 0058 1196481002 Approuver la reconnaissance de 9 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

11 juin 2018 CA18 220160 1186481003 Approuver la reconnaissance de 98 organismes dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

2 mai 2017 CA17 220149 1174399001 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

**DESCRIPTION**

La mise en œuvre de la Politique commence par la reconnaissance par l'arrondissement des OBNL désirant collaborer avec lui pour offrir sur son territoire une offre de services visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Pour obtenir une reconnaissance, les organismes doivent remplir un formulaire de demande de reconnaissance et fournir des documents en annexe. Les demandes sont analysées par le répondant de l'organisme et cette analyse est validée par un comité d'analyse.

**Statut de reconnaissance**

Cet organisme a soumis un dossier complet qui respectait l'ensemble des conditions d'admissibilité et les critères d'analyse et la DCSLDS recommande de le reconnaître:

1. Société Alzheimer de Montréal

### **Statut de reconnaissance sous conditions**

Cet organisme a transmis une demande incomplète et ne répondait par à l'ensemble des critères d'analyse. Cet organisme a une offre de service et une mission compatible avec celle de l'arrondissement et la DCSLDS recommande de le reconnaître sous conditions :

1. Club des jeunes Shamrocks de Montréal GAC

## **JUSTIFICATION**

La politique de reconnaissance et de soutien des OBNL permet à l'arrondissement de reconnaître la contribution des organismes à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire et d'autre part, de les soutenir adéquatement dans la réalisation de leur offre de service. Son application permet également d'affecter de façon équitable et optimale les ressources matérielles, physiques, professionnelles et financières auxquelles peuvent être admissibles les organismes, et ce, en fonction des ressources municipales disponibles. Lors de la demande de reconnaissance, les organismes de sont engagés par résolution à respecter les obligations qui découlent de la Politique et de fournir la reddition de compte annuelle afin de conserver leur statut de reconnaissance.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans la cadre de cette politique.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par la reconnaissance, l'Arrondissement respecte l'autonomie des organismes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et encourage leur dynamisme en leur offrant un accompagnement et un soutien.

L'offre de service municipale intègre aussi et conséquemment le principe d'accessibilité universelle, considère la diversité et permet l'épanouissement des individus et des communautés. Enfin, elle favorise les échanges, la concertation, la collaboration, le développement et la valorisation du sens d'appartenance à l'arrondissement.

C'est ainsi que la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest s'inscrit dans une perspective de développement durable dont les piliers sont:

- environnemental
- social
- économique
- culturel

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La reconnaissance est un processus qui permet d'officialiser la collaboration avec les organismes qui contribuent à l'offre de service et de définir le partage des ressources disponibles. Bien que la reconnaissance accordée à un organisme n'attribue pas

systématiquement un soutien à celui-ci, sans la reconnaissance, aucun soutien n'est possible.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes visés par la reconnaissance recevront une lettre annonçant la reconnaissance et énumérant les exigences de reddition de compte annuelle. Pour l'organisme reconnu sous condition, la lettre énumérait les conditions non répondues et les exigences à respecter d'ici la prochaine année.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Envoi de lettres pour officialiser la reconnaissance des organismes
- Suivis et accompagnement des organismes par les répondants

La reconnaissance est renouvelable dans la mesure où l'organisme se conforme aux exigences de l'Arrondissement et qu'il fournit la reddition de comptes annuelle dans les délais prescrits, soit 120 jours après la clôture de son exercice financier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie AUBÉ  
Agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement





**Dossier # : 1197887001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 257 363,26 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Système Urbain Inc. pour la Construction et travaux de réfection de puits d'accès électriques et remplacement du filage au parc Vinet, au montant de 199 984.42\$ - Soumission 211912 - 2 soumissionnaires.

D'autoriser une dépense maximale de 257 363,26 \$, taxes incluses, pour la construction et les travaux de réfection de puits électriques et le remplacement du filage au parc Vinet; D'octroyer à l'entreprise Système Urbain inc. un contrat pour la construction et les travaux de réfection de puits d'accès électriques et le remplacement du filage au parc Vinet, au prix de sa soumission, soit pour un montant de 199 948,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211912;

D'autoriser une dépense maximale de 199 984,42 \$, taxes incluses, pour la construction et les travaux de réfection de puits électriques et le remplacement du filage au parc Vinet, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 19 994,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 37 420,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:45

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197887001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dépense totale de 257 363,26 \$ et octroi d'un contrat à l'entreprise Système Urbain Inc. pour la Construction et travaux de réfection de puits d'accès électriques et remplacement du filage au parc Vinet, au montant de 199 984.42\$ - Soumission 211912 - 2 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Parc Vinet**

Le parc Vinet est situé dans le quartier de la Petite-Bourgogne. Il est présentement composé d'une aire de jeux pour les enfants, d'une pataugeoire, d'un terrain de baseball, d'une aire de jeu de fer et de tables de pique-nique et de sentiers qui sont éclairés par des lampadaires de parcs désuets. Il y a deux puits d'accès électriques qui exigent des travaux afin d'assurer la sécurité et la conformité de ces équipements. Le premier puits d'accès électrique est désuet et est recouvert par une plaque métallique depuis quelques années. Le deuxième puits d'accès électrique est situé dans une dépression, il y a de l'eau qui s'y infiltre.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier antérieur : Un contrat de gré à gré a été conclu le 16 novembre 2018 avec l'entreprise INDUKTION Groupe Conseil, pour des services professionnels d'ingénierie, pour la révision des documents d'ingénierie électrique du parc Vinet qui avaient précédemment été produits pour un appel d'offres 211727 en 2017. Ce dernier a été annulé à cause de l'écart de coût des travaux soumis par le plus bas soumissionnaire conforme qui était 36,5% plus élevé que l'estimation des travaux.

**DESCRIPTION**

Le projet comprend la démolition complète du puits d'accès électrique principal et son remplacement par un nouveau puits d'accès préfabriqué ainsi que le rehaussement et le remplacement du toit d'un deuxième puits d'accès électrique. L'enlèvement et le remplacement du filage existant passant par les puits d'accès et au panneau d'alimentation électrique situé dans le sous-sol du chalet du parc. Une partie du

filage des lampadaires des secteurs des jeux de fer, baseball, des sentiers situés seulement à proximité des secteurs où sont situés les puits d'accès électriques sera remplacée.

Trois bases de lampadaires seront remplacées par l'entrepreneur dans le secteur de la pataugeoire et les nouveaux lampadaires seront fournis et installés par la Ville.

## JUSTIFICATION

La réfection des puits d'alimentation électrique permettra de rendre ces installations sécuritaires.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### Appel d'offres

Pour permettre la réalisation des travaux, l'appel d'offres 211912 a été lancé. La publication de l'appel d'offres pour travaux de construction a été effectuée sur le site SÉAO du 1er au 18 avril 2019. Un avis a également été publié dans Le Devoir. Il n'y a pas eu d'addenda. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Bureau de projets de l'arrondissement du Sud-Ouest. À l'expiration du délai de soumission, quatre (4) cahiers des charges avaient été achetés et deux (2) soumissionnaires ont déposé des offres.

Il est recommandé d'octroyer au plus bas soumissionnaire, Systèmes Urbains Inc. conformément aux plans et devis de la soumission 211912, pour les travaux demandés.

### Contrat

Le montant maximal prévu pour le contrat de travaux est de 199 948,42 \$ (taxes incluses).

Les imputations sont décrites dans les interventions financières ci-jointes.

La première page de la soumission retenue est incluse en pièce jointe.

Le tableau suivant présente les résultats des soumissions. Les montants indiqués incluent les contingences de 10 %.

<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix avant taxes</b>	<b>Taxes</b>	<b>Contingences (10%) taxes incluses</b>	<b>Total</b>
Système Urbains Inc.	173 906, 00 \$	26 042,42 \$	19 994,84 \$	219 943,27 \$
Construction N.R.C	213 000,00 \$	31 979,11 \$	24 552,91 \$	270 082,02 \$
Dernière estimation réalisée	190 220,00 \$	28 485,45 \$	21 870, 54 \$	240 575,99 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>				245 012,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>				11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>				50 138,76 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>				23%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				(20 632,72) \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	50 138,76 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	22,80%

### **Contingences**

Des contingences d'une valeur de 10% du contrat doivent être rajoutées afin de pallier les imprévus qu'un tel projet pourrait rencontrer, soit un montant de 19 994.84 \$ (TTC).

### **Incidences**

Des travaux et des achats incidents doivent s'ajouter aux coûts des travaux. Le tableau ci-joint présente les items compris dans les incidences.

<b>Incidences</b>	
<b>Parc Vinet</b>	
Laboratoire contrôle qualitatif (TTC)	8 620,00 \$
Laboratoire environnemental (TTC)	11 500.00 \$
Affiches, impressions et autres (TTC)	2 300.00 \$
Electricité (lampadaire et transformateur)	15 000.00 \$
<b>Sous total</b>	<b>37 420.00 \$</b>

### **Coût total des dépenses:**

Coût total du contrat à octroyer avec les taxes: 199 948,42 \$

Coût des contingences avec les taxes 10 %: 19 994,84 \$

Coût des incidences: 37 420,00 \$

### **Montant total de la dépense à autoriser: 257 363,26 \$**

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement de ce parc permettra d'augmenter la qualité de vie des utilisateurs par l'installation d'équipements de qualité, durables et sécuritaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le projet n'est pas autorisé, cela mettrait en péril le début des travaux d'aménagement de l'aire de jeux d'eau qui est prévu débuter à la mi-août.

De plus, cela entraînerait des honoraires supplémentaires pour le prolongement du mandat du service professionnel responsable de la production des plans et devis et de la surveillance de chantier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication ciblées seront déployées pour ce projet:

- communiqués de presse;
- information sur le site web;
- panneau explicatif sur le chantier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La réalisation de ces travaux est prévue dans un calendrier de 45 jours. Il est prévu que les travaux se dérouleront de la fin mai à la mi-juillet 2019. Les travaux électriques sont préalables aux travaux d'aménagement de l'aire de jeu d'eau qui sont prévus débiter à la mi-août.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal ainsi que les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle L'ÉCUYER  
Architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division

Le : 2019-04-23

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1196300001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

Il est recommandé :

Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins, octroyé à la suite de l'appel d'offres public 211613.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-12 10:06

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196300001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier le contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins à la suite de l'appel d'offres public 211613 .

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc du Bassin-à-Bois (parties nord et sud) et la place des Quatre-Bassins (place des Arrimeurs) se situent en bordure nord du canal de Lachine, à l'intérieur du périmètre compris entre les rues Richmond, Ottawa et du Séminaire. Ces lieux publics constituent une partie des espaces verts prévus dans le projet de développement immobilier d'envergure « Les Bassins du Nouveau Havre », initié par la Société Immobilière du Canada (SIC). L'arrondissement du Sud-Ouest a procédé à un appel d'offres public en 2016 selon les règles en vigueur. L'appel d'offres a été publié le 19 mai 2016 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 13 juin 2016. La durée de validité des offres est de 180 jours. Trois (3) offres de services ont été déposées et évaluées selon les critères d'évaluation de la grille d'évaluation préapprouvée et selon la pondération indiquée aux documents d'appel d'offres. Deux firmes sur trois se sont qualifiées. Le comité de sélection, composé de trois membres, s'est tenu le jeudi 23 juin 2016. Le contrat a été octroyé à la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. par le conseil d'agglomération le 29 septembre 2016.

Le 13 mars 2019, soit en cours de mandat, le parc du Bassin-à-Bois a fait l'objet d'une décision entérinée par les instances laquelle confirme une patinoire réfrigérée et un nouveau bâtiment dans la programmation du parc et toutes les infrastructures requises pour sa fonctionnalité. Cette décision engendre donc l'augmentation de la portée et du coût des travaux. Ainsi, pour respecter les clauses administratives du contrat, la Ville doit résilier le contrat de services professionnels octroyé en septembre 2016 à Les services intégrés Lemay et associés inc.

Toutefois, les services rendus (livrables) par la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. seront utiles et serviront pour la suite du projet d'aménagement du parcs du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

SMCE198074018 - 13 mars 2019 - Mandat d'exécution - Mise en oeuvre du PPU Griffintown CG16 0539 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique - Dépense totale de 618 237,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 211613 (3 soum.)

CE-CG15 0468 - 20 août 2015- Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (contrat: 1 374 380,39 \$ + incidences: 177 000,00 \$), taxes incluses

CA15 22 0147 - 27 avril 2015 - Octroi d'un contrat à « Groupe Dubé entrepreneur général inc. » au montant de 2 877 881,74\$ pour la réalisation de l'aménagement du parc 3 nord sur le site des Bassins du Nouveau Havre

CA13 22 0217- 4 juin 2013- Octroi d'un contrat à « Atelier Urban Soland », au montant de 264 321,78 \$, pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux, requis pour l'aménagement du parc 3 nord dans le projet « Les bassins du Nouveau Havre»

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Adoption d'une entente sur les travaux municipaux avec la Société immobilière du Canada pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

CM09 0702 - 24 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec

CM09 0674 - 24 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

### **DESCRIPTION**

Les services rendus par Les services intégrés Lemay et associés inc. étaient à la satisfaction de la Ville. Or, en raison de l'augmentation de portée notable du projet (ajout d'une patinoire réfrigérée et d'un bâtiment) il est nécessaire de résilier le contrat. Toutefois, les services rendus (livrables) par la firme Les services intégrés Lemay et associés inc. seront utiles et serviront pour la suite du projet d'aménagement du parcs du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs.

Par ailleurs, un nouveau contrat de services professionnels sera octroyé dans les prochains mois pour mettre à jour l'avant-projet définitif, élaborer les plans et devis et effectuer la surveillance du chantier du parc du Bassin-à-Bois et de la place des Arrimeurs. Le nouveau contrat comprendra également les honoraires pour services professionnels de toute nature et toutes autres dépenses incidentes et imprévus en lien avec ce qui précède. Les dépenses relatives au prochain contrat seront assumées par la ville centre. En effet, depuis l'exercice financier de 2017, l'aménagement et le réaménagement du domaine public du centre-ville de Montréal ne sont plus d'intérêt collectif. Ainsi, l'élément centre-ville devient de compétence municipale et non plus d'agglomération.



## **JUSTIFICATION**

L'article 11,3 des clauses administratives générales du devis stipule que :  
« La Ville peut en tout temps, à sa discrétion, sur avis écrit de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation. »

Comme la portée du mandat a considérablement été modifié, le SGPMRS recommande de résilier ce contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant du contrat initial était de 618 237,19 \$, taxes incluses (contrat de 588 797,32 \$ + contingences de 29 439,87 \$). Le montant total à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services rendus s'élève à 123 225,82 \$, taxes incluses. La dernière facture est datée du 11 avril 2019. La Ville a analysé le dossier afin d'acquitter toute facture recevable. Suite à la résolution du conseil, le responsable du contrat sera en mesure de fermer le dossier après l'envoi de l'avis écrit à l'adjudicataire. Les crédits inutilisés seront retournés dans le compte de provenance.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

non applicable

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La résiliation du contrat est nécessaire pour pouvoir octroyer un nouveau contrat de services professionnels incluant toutes les interventions prévues au projet, soit notamment la patinoire réfrigérée et le bâtiment technique nécessaire à son fonctionnement. Le retard dans la résiliation de ce contrat se répercute sur l'échéancier pour la livraison de ce parc attendu des citoyens du secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Envoi de l'avis écrit : juin 2019

Fin du contrat: juin 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Mathieu DRAPEAU, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Mathieu DRAPEAU, 3 avril 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre-Luc FRIGON  
architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-11

Sandra PICARD  
Chef de division - Bureau de projets

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1197440003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de conventions et octroi de contributions financières pour divers organismes pour un montant total de 7 700\$ pour l'année 2019.

D' approuver la convention avec l'organisme Maison Benoit-Labre, laquelle se termine le 30 mars 2020 et d'octroyer une contribution financière de six-mille dollars (6000\$) pour l'année 2019-2020, payable en 2 versements:

- un premier versement d'un montant maximal de cinq-mille-quatre-cents dollars (5 400 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention
- un deuxième versement d'un montant maximal de six-cents dollars (600 \$), au plus tard dans les trente (30) jours suivant la remise du bilan soit le 30 mai 2020.

D'octroyer une contribution financière de mille-sept-cents dollars (1700\$) à l'organisme Action-Gardien, payable en 1 versement après la réalisation des travaux.

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-03 15:27

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197440003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de conventions et octroi de contributions financières pour divers organismes pour un montant total de 7 700\$ pour l'année 2019.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Par leur mission, ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS ainsi que du grand objectif du Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 de l'arrondissement qui se lit comme suit: «Améliorer le cadre, les conditions et la qualité de vie de la population du Sud-Ouest ». Ils permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Dans le cadre du Programme Quartier 21, un programme visant à encourager les projets prenant en considération des mesures de développement durable en milieux défavorisés, financés par la Santé Publique et la Ville de Montréal, la table de concertation Action Gardien a déposé un projet à l'été 2016 qui a obtenu un financement pour 3 années. Le but du projet, qui est un parcours vert, comestible et actif était de mettre en valeur les initiatives en développement durable et les organismes communautaire de la Pointe-Saint-Charles. La contribution financière 1 700 \$ servira pour la production de panneaux de signalisation pour le parcours vert, comestible et actif. L'installation sera faite par l'Arrondissement. De plus, une vingtaine de flèches seront installées sur le terrain public dans le cadre de ce projet.

La Maison Benoit Labre est un organisme qui oeuvre en prévention de l'itinérance. Il a déménagé sur la rue Notre-Dame dans le sous-sol de l'église Saint-Zotique face au parc Sir-

Georges-Étienne-Cartier dans le quartier Saint-Henri. S'insérant dans un nouveau quartier, l'organisme souhaite embaucher une intervenant de proximité afin d'assurer une meilleure contribution. L'organisme a sollicité l'arrondissement et la ville pour appuyer ce projet. À même une enveloppe corporative, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale offre un montant de 15 000\$, alors que l'Arrondissement octroie un montant de 6000\$ afin de permettre sa réalisation (conditionnel à l'octroi de la ville-centre).

## **JUSTIFICATION**

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont partie prenante de l'offre de service municipale en sports et loisirs et contribuent à la réalisation du plan d'action intégré en développement social de l'Arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les montants seront assumés entièrement par l'Arrondissement du Sud-Ouest. Cette dépense sera imputée comme indiquée dans l'intervention financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement de personnes. De plus, les activités réalisées avec ce financement s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit :  
« Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale »

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement. L'annexe 3 aux conventions précise l'ensemble des normes de visibilité à respecter.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi des conventions.  
Évaluation des plans d'actions des organismes partenaires.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nicolas PAGOT, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Nicolas PAGOT, 23 avril 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Tatyana CHZHAO  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-18

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal BEAULIEU  
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1195111006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 21 250 \$ à cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2019

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 21 500 \$ à cinq organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'appel de projet Valoriser la diversité 2019:

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien recommandé 2019</b>
Association des jeunes de la Petite-Bourgogne / Youth in motion	Festival Petite-Bourgogne	5 000 \$
Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE)	La diversité; Cas de Pointe-St-Charles	3 000 \$
Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-St-Charles	Festi-Pointe 2019	2 000 \$
Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	Fête de la diversité 2019	5 000 \$
Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	Saint-Henri, tricoté serré	6 250 \$

D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal et ces cinq organismes, établissant les modalités et les conditions de versement de ces soutiens financiers;

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:45

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1195111006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 21 250 \$ à cinq organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 1er décembre 2015, les élus municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest ont adopté une motion pour la solidarité et la création de liens sociaux entre les citoyens. Il a été résolu d'organiser, pour 2016, un événement ayant pour objectif de valoriser la diversité au sein de l'arrondissement et de créer des liens entre les communautés. À la suite de plusieurs rencontres célébrées en 2017 avec les milieux, et malgré le succès du festival réalisé au parc Vinet en 2016, il a été résolu de financer des projets par quartier plutôt que de faire un grand événement central. Ces projets devaient, comme en 2016, répondre aux critères suivants :

- valoriser l'apport des immigrants au Sud-Ouest à ses quartiers;
- valoriser l'apport de chacun, actuellement;
- reconnaître l'autre;
- apprendre de l'histoire de son quartier, renforcer le sentiment d'appartenance à son quartier et de ses voisins.

L'Arrondissement s'est aussi doté d'une « boîte à outils » qui se compose d'une déclaration d'inclusion, signée par les élus de différents paliers de gouvernement et d'une ligne du temps qui met en relief la contribution de plusieurs communautés immigrantes à l'essor du Sud-Ouest. Cette boîte à outils, son utilisation et sa diffusion est un des axes de l'appel de projets pour 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 22 0440 du 1er décembre 2015

Motion pour la solidarité et la création de liens sociaux au sein de la diversité de l'arrondissement du Sud-Ouest

CA16 22 0227 du 7 juin 2016

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière non récurrente de 23 500 \$ pour l'année 2016 à l'Association des jeunes de la Petite-Bourgogne pour l'événement Vivre ensemble 2016 (dossier 1164399002)

CA17 22 0283 du 19 juillet 2017

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 10 000 \$ à différents organismes de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité » et approbation des conventions à cet effet (dossier 1175111013)

CA18 22 0227 du 13 août 2018

Approbation des conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 18 245 \$ à quatre organismes, dans le cadre de l'appel du projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2018 (dossier 1185111009)

CA18 22 0357 du 10 décembre 2018

Approbation de convention et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 1 755 \$ à l'organisme Centre Africain de Développement et d'Entraide, dans le cadre de l'appel de projet « Valoriser la diversité », pour l'année 2018 (dossier 1185111013)

## **DESCRIPTION**

**1. Nom de l'organisme :** Association des jeunes de la Petite-Bourgogne / Youth in motion

**Nom du projet :** Festival Petite-Bourgogne

**Brève description du projet :** À travers l'organisation d'un Festival incluant de la musique, de la nourriture, des jeux, etc. inviter les participants à prendre conscience de la diversité de tradition, de langues, de coutumes, de religions, d'origines ethniques, d'orientations sexuelles qui forment notre richesse comme société. L'organisme mettra sur pied diverses activités pour faire connaître et mettre en lumière cette richesse.

**Montant de la contribution recommandé :** 5 000 \$

**2. Nom de l'organisme :** Centre Africain de Développement et d'Entraide (CADE)

**Nom du projet :** La diversité; cas de Pointe St-Charles

**Brève description du projet :** Favoriser un rapprochement des cultures afin d'assurer une meilleure compréhension de la diversité culturelle. Accroître l'ouverture et le dialogue interculturel en vue de faciliter une intégration harmonieuse à la société d'accueil. L'organisme prévoit d'offrir différentes activités dans le but de valoriser l'apport des immigrants au Sud-Ouest au fil de l'histoire.

**Montant de la contribution recommandé :** 3 000 \$

**3. Nom de l'organisme :** Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-St-Charles

**Nom du projet :** Festi-pointe

**Brève description du projet :** Le Festi-pointe a plus d'un quart de siècle d'existence, il est toujours un moment fort dans la vie communautaire du quartier. Le financement permettra de mettre l'accent sur l'apport des différentes communautés culturelles et sur le renforcement du sentiment d'appartenance et de la cohésion sociale.

**Montant de la contribution recommandé :** 2 000 \$

**4. Nom de l'organisme :** Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul

**Nom du projet :** Fête de la diversité

**Brève description du projet :** La fête de quartier se veut un événement inclusif pour l'ensemble de la population du quartier. Les activités sont choisies en fonction de favoriser et de mettre en valeur la cohabitation harmonieuse dans le quartier, entre tous les âges et toutes les cultures.

**Montant de la contribution recommandé :** 5 000 \$

**5. Nom de l'organisme :** Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri

**Nom du projet :** Fête de quartier, "À Saint-Henri, on est tricotés serré"

**Brève description du projet :** La fête en est à sa septième édition et réuni de plus en plus de participants, de citoyens et d'organismes. Elle vise principalement à « Consolider et bonifier les occasions de favoriser le vivre ensemble des résidents », et ce dans la perspective de renforcer le tissu social du quartier. La structure d'organisation cible aussi à rendre autonome les organismes et les bénévoles qui réalisent la fête.

**Montant de la contribution recommandé :** 6 250 \$

## JUSTIFICATION

À partir de la motion adoptée le 1er décembre 2015 par les élus municipaux de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la solidarité et la création de liens sociaux entre les citoyens, et à la suite des bilans de l'événement de 2016 au parc Vinet, des trois projets déposés en 2017 et des rapports des projets financés en 2018, nous avons recouru à un appel de projets auprès des organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire. Par la suite, l'Arrondissement a analysé les projets et a fait les recommandations pertinentes. Les critères qui ont orienté la sélection des projets sont la qualité de la concertation, les montages financiers échafaudés, le respect des objectifs, la capacité de réalisation, la portée du projet et finalement l'appréciation générale.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

	<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien octroyé en 2018</b>	<b>Soutien demandé en 2019</b>	<b>Soutien recommandé pour le 2019</b>
<b>1</b>	Association des jeunes de la Petite-Bourgogne / Youth in motion	Festival Petite-Bourgogne	5 000 \$	19 310 \$	5 000 \$
<b>2</b>	Centre Africain de Développement et d'entraide (CADE)	La diversité; Cas de Pointe-St-Charles	5 000 \$ (3 245 \$ festival interculturel) (1 755 \$ Noël ensemble)	3 000 \$	3 000 \$
<b>3</b>	Action Gardien, table de concertation communautaire de Pointe-St-Charles	Festi-Pointe 2019	0\$	2 000 \$	2 000 \$
<b>4</b>	Concertation Ville-Émard / Côte-Saint-Paul	Fête de la diversité 2019	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
<b>5</b>	Corporation de développement communautaire	Saint-Henri, tricoté serré	5 000 \$	6 250 \$	6 250 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts prévus sont sensiblement les mêmes que ceux que nous anticipions en 2017 et en 2018. La cohabitation harmonieuse se concrétise relativement bien dans le Sud-Ouest par contre il n'en demeure pas moins que certaines tensions se font sentir malgré les efforts multiples que nos partenaires fournissent depuis de nombreuses années. L'Afflux de nouveaux arrivants venus d'ailleurs qui découvrent à tâtons nos façons de faire et de cohabiter, ne se fait pas sans effort. Les différences culturelles, d'origine, de croyances religieuses, de coutumes et d'aisance économique sont souvent ressenties comme des éléments qui nous séparent plutôt que de nous rapprocher. Cette diversité représente une énorme richesse qui devrait nous aider à découvrir l'AUTRE, dans sa complexité, sa complémentarité avec ce que NOUS sommes, nous permettant ainsi d'évoluer et de grandir comme êtres humains. Les activités proposées dans les cinq projets ici présentés cherchent justement à favoriser ce rapprochement, à renforcer le sentiment d'appartenance, d'inclusion et de démystifier nos différences pour nous rapprocher de l'essence qui nous est commune.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion se fera essentiellement via les différents outils de communication des organismes du quartier et de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maurice CASAUBON  
conseiller(ere) en developpement  
communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal BEAULIEU  
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1187010002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Octroi d'une contribution financière, non récurrente, au montant de 12 000 \$, à Loisirs Saint-Henri, pour les années 2019 et 2020

D'octroyer une contribution financière non récurrente, au montant de 12 000\$, à l'organisme Loisirs Saint-Henri, pour l'année 2019-2020.

Et d'imputer cette dépense telle qu'indiquée dans l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:49

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1187010002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Octroi d'une contribution financière, non récurrente, au montant de 12 000 \$, à Loisirs Saint-Henri, pour les années 2019 et 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme les Loisirs Saint Henri reçoivent une contribution financière de 15 487,68 \$ pour la réalisation du camp de jour. Des travaux importants ont eu lieu en 2018 à la polyvalente Saint-Henri, ce qui a occasionné d'importantes pertes financières à l'organisme. Malgré plusieurs efforts de l'organisme, la réalisation du camp de jour à faible coût était compromise. L'Arrondissement accorde donc une contribution supplémentaire non récurrente pour l'année 2019, au montant de 12 000 \$.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Julie T TREMBLAY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE

C/s Partenariat développement social durable et événements publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187010002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de conventions et octroi de contributions financières au montant total de 8 160\$ pour l'année 2018 et de 2 644 303.88 \$ pour les années 2019 et 2020 à divers organismes dans l'arrondissement du Sud-Ouest et approbation d'une convention de services avec l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne pour l'entretien de l'immeuble au montant de 101 670\$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de l'arrondissement est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie de la collectivité en coordonnant l'action municipale. En ce sens, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) s'engage à offrir des services et une expérience de qualité, adaptés aux besoins de la population tout en créant une offre de services innovante encourageant la participation citoyenne. En misant sur l'expertise des acteurs impliqués, la DCSLDS exerce un rôle de leader dans ses champs d'expertise dans le but de contribuer à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens.

Afin de mettre en oeuvre son offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social, l'arrondissement du Sud-Ouest a développé plusieurs relations de partenariat avec des organismes. Par leur mission, ces organismes contribuent à la réalisation de la mission de la DCSLDS ainsi que du grand objectif du Plan d'action intégré de développement social 2016-2020 de l'arrondissement qui se lit comme suit: «Améliorer le cadre, les conditions et la qualité de vie de la population du Sud-Ouest ». Ils permettent de continuer à offrir une programmation de qualité, diversifiée et accessible dans un objectif d'amélioration de la qualité de vie des citoyens du Sud-Ouest.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

03-12-2013 1136481006 CA13 22 0458 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi de la contribution financière 2014 de 58 898 \$ à l'organisme Association des jeunes de la Petite-Bourgogne

03-12-2013 1136481007 CA13 22 0459 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des jeunes l'Escampette

03-12-2013 1136481002 CA13 220460 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-Saint-Charles (Ado-Zone)

04-12-2014 1146481005 CA14 22 0512 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 3 649 \$ à l'organisme Corporation L'Espoir

04-12-2014 1144282004 CA14 22 0515 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 276 821 \$ à l'organisme Centre de loisirs Monseigneur Pigeon

04-12-2014 1144282002 CA14 22 0514 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 174 921 \$ à l'organisme Centre récréatif, culturel, sportif Saint-Zotique

04-12-2014 1145211004 CA14 22 0513 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 368 711 \$ et octroi de 97 717 \$ pour l'entretien sanitaire à l'organisme Centre sportif de la Petite-Bourgogne

04-12-2014 1146481006 CA14 22 0516 Approbation d'une convention (2015-2017) et octroi d'une contribution financière de 31 273 \$ à l'organisme YMCA du Québec, succursale de Pointe-Saint-Charles

14-01-2014 1113036001 CA14 22 0016 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 116 885 \$ à l'organisme Club aquatique du Sud-Ouest

14-01-2014 1136481008 CA14 220015 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Maison des Jeunes La Galerie

14-01-2014 1136481009 CA14 22 0014 Approbation d'une convention (2014-2016) et octroi d'une contribution financière de 20 849 \$ à l'organisme Opération Jeunesse Ville-Émard/Côte-St-Paul

03-02-2015 1143674001 CA15 22 0054 Approbation d'une convention (2015-2016) et octroi d'une contribution financière de 37 319 \$ à l'organisme Club d'haltérophilie Les Géants de Montréal

01-12-2015 1156481006 CA15 22 0448 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 5 212 \$ à l'organisme Les Scientifines

01-12-2015 1155111011 CA15 22 0447 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 120 596 \$ à l'organisme Prévention Sud-Ouest

12-01-2016 1156481004 CA16 22 0011 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 17 597 \$ à l'organisme Centre d'intégration à la vie active pour les personnes vivant avec un handicap physique

12-01-2016 1156901004 CA16 22 0018 Approbation d'une convention (2016) et octroi d'une contribution financière de 54 395 \$ à l'organisme Centre culturel Georges-Vanier

02-02-2016 1165211001 CA16 220061 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à l'organisme Académie de tennis du Sud-Ouest de Montréal, pour la gestion des espaces et des activités dans les quatre parcs de tennis de l'arrondissement

07-06-2016 1164282001 CA16 22 0220 Approbation d'une convention (2016-2018) et octroi d'une contribution financière de 14 594 \$ à l'organisme Loisirs Saint-Henri

06-12-2016 1164399005 CA16 22 0471 Reconduction des conventions de partenariat et octroi de contributions financières d'un montant total de 327 768 \$ aux organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée de 12 mois

06-12-2016 1166901005 CA16 220466 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ pour les années 2016, 2017 et 2018 au Musée des ondes Emile Berliner

15-12-2016 1164399004 CA16 22 0508 Octroi de contributions financières au montant total de 1 113 049 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2017, dans le cadre des conventions en vigueur

06-06-2017 1176908002 CA17 22 0189 Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 20 440 \$ pour l'année 2017 au Centre communautaire Tyndale St -Georges.

05-12-2017 1174399008 CA17 22 0446 Reconduction des conventions de partenariat et octroi de contributions financières d'un montant total de 1 355 184 \$ aux organismes de l'arrondissement du Sud-Ouest pour une durée de 12 mois.

05-12-2017 1174399007 CA17 22 0445 Octroi de contributions financières au montant total de 183 499 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur

21-09- 2017 1175916001 CA17 22 0361 Approbation d'une convention et octroi d'un soutien financier de 100 000 \$ au Groupe Paradoxe dans le but de contribuer au soutien et au développement du Théâtre Paradoxe

15-01-2018 1173522002 CA18 22 0012 Approbation d'une convention entre la Ville de Montréal et le Groupe Paradoxe et octroi d'une contribution financière non récurrente de 20 000 \$, pour la programmation culturelle du Théâtre Paradoxe, pour l'année 2018.

12 -02-2018 1174399008 CA18 22 0038 Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 21 860 \$

12-02-2018 1174399007 CA18 22 0039 Addenda - Indexation des contributions financières de 2 % à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour l'année 2018, dans le cadre des conventions en vigueur, pour une augmentation totale de 3 223 \$

14-05-2018 1174399007 CA18 22 0131 Addenda - Octroi d'une contribution financière supplémentaire, non récurrente, de 3 127 \$ pour l'année 2018 à Prévention Sud-Ouest (PSO) pour la réalisation du plan d'action du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (Tandem)

14-05-2018 1185111004 CA18 22 0133 Approbation des projets de conventions et octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 240 744 \$ à 26 organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la reconduction à venir de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

## **DESCRIPTION**

### **Contribution financière 2018**

L'organisme Escadrons 564 Blériot bénéficie d'un soutien financier de 8 160\$ pour la réalisation de ses activités dans le quartier Saint-Henri. Ce montant équivaut au loyer que l'organisme verse au Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique.

Le montant total de la contribution financière est de 8 160\$ pour 2018.

### **Contributions financières 2019-2020**

L'objet de ce sommaire précise les montants des contributions, les versements et les modalités de reconduction des ententes pour les années 2019 et 2020 pour chacun des organismes partenaires mentionnés. Le tableau présente les montants des contributions accordées pour chacune des années ainsi que le montant maximal total de la contribution, tel que définit dans chacune des conventions. L'Arrondissement accorde une indexation de 2% chaque année. Les missions de ces organismes concordent avec la mission de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. De plus, ils sont en mesure de poursuivre l'offre de service offerte à ce jour dans les différents programmes.

Toutes les conventions sont issues du modèle des conventions pour contribution en culture, sports et loisirs des Services juridiques de la Ville de Montréal.

Le montant total des contributions financières est de 2 644 303,88\$ pour les conventions 2019-2020.

### **Convention de services 2019**

Pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne, la convention pour l'octroi de la contribution financière est d'une durée d'une année, ce pour l'année 2019. Ce sommaire prévoit également l'approbation d'une convention de services pour l'entretien de l'immeuble pour l'année 2019, au montant de 101 670\$, taxes incluses.

### **Contributions financières**

<b>Organismes</b>	<b>Montant 2018</b>	<b>Montant 2019 (avec 2%)</b>	<b>Montant 2020 (avec 2%)</b>	<b>Montant total 2019 -2020</b>
ESCADRONS 564 BLÉRIOT	8 160 \$			
ASSOCIATION DES JEUNES DE LA PETITE-BOURGOGNE		62 503,56 \$	63 753,63 \$	126 257,19 \$
CENTRE CULTUREL GEORGES-VANIER		57 242,40 \$	58 387,25 \$	115 629,65 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE TYNDALE		21 265,98 \$	21 691,30 \$	42 957,28 \$
CENTRE DE LOISIRS MONSEIGNEUR PIGEON		293 764,08 \$	299 639,36 \$	593 403,44 \$
CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE (contribution financière)		391 279,14 \$		
CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE (convention de services)		101 670\$ \$		
CORPORATION L'ESPOIR		3 871,92 \$	3 949,36 \$	7 821,28 \$
CENTRE RECREATIF CULTUREL ET SPORTIF ST-ZOTIQUE (CRCS)		185 626,74 \$	189 339,27 \$	374 966,01 \$

MAISON DES JEUNES DE POINTE SAINT-CHARLES (LA)		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
MAISON DES JEUNES LA GALERIE		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
MAISON DE JEUNES L'ESCAPETTE		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
OPÉRATION JEUNESSE VILLE-ÉMARD/CÔTE ST-PAUL		22 124,82 \$	22 567,32 \$	44 692,14 \$
YMCA DU QUÉBEC (LES) - YMCA POINTE-ST-CHARLES		33 186,72 \$	33 850,45 \$	67 037,17 \$
CLUB AQUATIQUE DU SUD-OUEST (C.A.S.O.)		124 039,14 \$	126 519,92 \$	250 559,06 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE LES GÉANTS		39 602,52 \$	40 394,57 \$	79 997,09 \$
ACADEMIE DE TENNIS DU SUD-OUEST DE MONTREAL		17 686,80 \$	18 040,54 \$	35 727,34 \$
CENTRE D'INTÉGRATION À LA VIE ACTIVE		18 674,16 \$	19 047,64 \$	37 721,80 \$
LOISIRS SAINT-HENRI		15 487,68 \$	15 797,43 \$	31 285,11 \$
PREVENTION SUD-OUEST		127 977,36 \$	130 536,91 \$	258 514,27 \$
GROUPE PARADOXE		20 400 \$	20 808 \$	41 208 \$
SCIENTIFINES (LES)		5 530,44 \$	5 641,05 \$	11 171,49 \$

## JUSTIFICATION

Les organismes partenaires de l'arrondissement sont partie prenante de l'offre de service municipale en sports et loisirs.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera assumée à hauteur de 8 160\$ pour l'année 2018, et de 2 644 303.88 \$ pour l'année 2019-2020, par l'arrondissement. Chacune des conventions précise les différents versements. Cette dépense sera imputée comme indiquée dans l'intervention financière.

Pour le Centre sportif de la Petite-Bourgogne, le montant de 101 670 \$ taxes incluses pour la convention de services est assumé par le Service de la Gestion et de la Planification des immeubles, tel qu'indiqué à l'intervention financière.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'offre de service en culture, en sports, en loisirs et en développement social favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement de personnes. De plus, les activités réalisées avec ce financement s'inscrivent dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit :

« Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service en sports et loisirs permet aux participants d'avoir accès à un coût modique à des activités diversifiées et de qualité, dans un cadre sécuritaire, le tout supervisé par du personnel qualifié. L'absence de contribution financière mettrait en péril l'accessibilité, la diversité et la qualité de l'offre de service.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes partenaires demeurent autonomes dans leurs opérations de communication. Les organismes sont tenus de respecter les normes graphiques d'utilisation du logo de l'arrondissement. L'annexe 3 aux conventions précise l'ensemble des normes de visibilité à respecter.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi des conventions.  
Évaluation des plans d'actions des organismes partenaires.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Carole GUÉRIN, 22 novembre 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
Chef Section

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-11-19

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des  
loisirs et du développement social

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Claude LEBLANC  
Directrice de la culture\_ des sports\_ des loisirs et  
du développement social



**Dossier # : 1198237004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 4 018,50 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

D'octroyer à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de **4 018,50 \$**, à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

<b>École Charles-Lemoyne</b> 2001, rue Mullins Montréal (Québec) H3K 1N9	Organisation d'un voyage au centre de villégiature Jouvence pour les classes de 5e et 6e années.	500 \$
<b>La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles</b> 2111, rue du Centre Montréal (Québec) H3K 1J5	Remboursement des frais associés à l'abattage d'arbres sur leur terrain.	207 \$
<b>La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles</b> 2111, rue du Centre Montréal (Québec) H3K 1J5	Achat de 10 billets au souper spaghetti du 27 avril 2019.	200 \$
<b>Clinique communautaire de Pointe St-Charles</b> 1955, rue du Centre Montréal (Québec) H3K 1J1	Achat de billets pour le 50e anniversaire de la clinique	161,50 \$
<b>Fondation Marcel-Beaudet</b> 4115, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H4C 1J3	Financement de bourses à l'école secondaire Saint-Henri	250 \$
<b>École Honoré-Mercier</b> 1935, boul. Desmarchais Montréal (Québec) H4E 2B9	Financement de bourses du conseil d'arrondissement récompensant l'implication citoyenne	500 \$
<b>École Saint-Henri</b> 4115, rue St-Jacques Montréal (Québec) H4C 1J3	Financement de l'équipe de robotique les Tornades de Saint-Henri.	500 \$
<b>Association des céramistes du Québec</b> C.P. 30212 605, rue St-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8Y2	Financement de la 2e édition du parcours céramique	1 700 \$



Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-03 15:26

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1198237004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau des élus du Sud-Ouest
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 4 018,50 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**École Charles-Lemoyne**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500 \$**, pour l'organisation d'un voyage au centre de villégiature Jouvence pour les classes de 5e et 6e années.

**La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **207 \$**, pour le remboursement des frais associés à l'abattage d'arbres sur leur terrain.

**La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **200 \$**, pour l'achat de 10 billets au souper spaghetti du 27 avril 2019.

**Clinique communautaire de Pointe St-Charles**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **161,50 \$**, pour l'achat de 5 billets pour le 50e anniversaire de la clinique.

**Fondation Marcel-Beaudet**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **250 \$**, pour le financement de bourses à l'école secondaire Saint-Henri.

**École Honoré-Mercier**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500 \$**, pour le financement de bourses du conseil d'arrondissement récompensant l'implication citoyenne.

**École secondaire Saint-Henri**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **500 \$**, pour le financement de l'équipe de robotique les Tornades de Saint-Henri.

**Association des céramistes du Québec**, par l'octroi d'une contribution non récurrente de **1 700 \$**, pour le financement de la deuxième édition du Parcours céramique.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

<b>École Charles-Lemoyne</b> 2001, rue Mullins Montréal (Québec) H3K 1N9	500 \$
--	--------

<b>La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles</b> 2111, rue du Centre Montréal (Québec) H3K 1J5	207 \$
<b>La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles</b> 2111, rue du Centre Montréal (Québec) H3K 1J5	200 \$
<b>Clinique communautaire de Pointe St-Charles</b> 1955, rue du Centre Montréal (Québec) H3K 1J1	161,50 \$
<b>Fondation Marcel-Beaudet</b> 4115, rue Saint-Jacques Montréal (Québec) H4C 1J3	250 \$
<b>École Honoré-Mercier</b> 1935, boul. Desmarchais Montréal (Québec) H4E 2B9	500 \$
<b>École secondaire Saint-Henri</b> 4115, rue St-Jacques Montréal (Québec) H4C 1J3	500 \$
<b>Association des céramistes du Québec</b> C.P. 30212 605, rue St-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8Y2	1700 \$

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de **4 018,50 \$** est financée par une affectation des surplus libres. La provenance et l'imputation pour cette dépense sont documentées à l'intervention financière.

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la politique d'utilisation des surplus: cette affectation n'entraîne pas de dépenses au budget de fonctionnement des années subséquentes.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Fatima LYAKHLOUFI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Eliane FOURNIER-PLEAU  
CHARGE(E) DE SECRETARIAT

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-05-03

Marie OTIS  
Directrice de cabinet en arrondissement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1197279006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de mars 2019

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de mars 2019.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-05 14:47

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197279006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de mars 2019

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel des décisions déléguées doit être déposé au conseil d'arrondissement. Ce rapport fait état des décisions prises, par les employés de l'arrondissement du Sud-Ouest, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA19 220063 - 11 mars 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de janvier 2019 (dossier 1197279003)
- CA19 220037 - 11 février 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de décembre 2018 (dossier 1197279001)
- CA19 220010 - 14 janvier 2019 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de novembre 2018 (dossier 1187279012)
- CA18 220321 - 12 novembre 2018 - Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période de septembre 2018 (dossier 1187279010)

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2019 ainsi que la liste des virements budgétaires, les bons de commande de moins de 25 000 \$ et les factures non associées à un bon de commande pour la période comptable de mars 2019.  
Réception du rapport synthèse cumulatif par article qui précise le nombre de dossiers pour chacun des articles.

**JUSTIFICATION**

Le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) précise les catégories d'actions dont l'exécution peut être accomplie par des fonctionnaires. Il stipule également quelle catégorie de fonctionnaire est habilitée à prendre ces décisions, selon l'importance de celles-ci.  
Depuis le 21 juin 2002, date de l'entrée en vigueur du projet de loi 106, un rapport mensuel doit être soumis pour approbation au conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daphné CLAUDE  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en  
arrondissement

Le : 2019-04-05

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Tonia DI GUGLIELMO  
directeur(trice) - serv. adm. en arrondissement





**Dossier # : 1196681001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement Sud-Ouest prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux d'égout, d'aqueduc et de drainage dans le parc de la Traite-Des-Fourrures dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement du Sud-Ouest prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux d'égout, d'aqueduc et de drainage dans le parc de la Traite-des-Fourrures et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction réseaux d'eau (DRE).

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-02 13:53

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196681001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement , Division du bureau des projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement Sud-Ouest prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant les travaux d'égout, d'aqueduc et de drainage dans le parc de la Traite-Des-Fourrures dans le cadre de la mise en oeuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des Réseaux d'Eau (DRE).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des Réseaux d'Eau (DRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2019-2021, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens. L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , afin que l'arrondissement Sud-Ouest prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures du parc de la Traite-des-Fourrures dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE19 0408 - 13 mars 2019, CM19 0339 - 26 mars 2019 d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à vertu

de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* . (GDD 1196354001)

## **DESCRIPTION**

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, la DRE, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* , la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant l'ajout de conduites d'égout, l'ajout d'un segment d'aqueduc permettant l'alimentation en eau, l'installation de cinq nouveaux puisards et de six nouveaux regards sur le réseau d'égout, l'installation d'un bassin de rétention en chambres et la reconstruction complète de la structure du pavage en enrobé bitumineux de la surface des travaux en lien drainage. Ces travaux de drainage engendrent également une gestion des sols contaminés.

Les mandats de conception des plans et devis et les études de caractérisation environnementales ont débuté en 2018. Les travaux de construction sont prévus en 2019.

Les plans de soumissions ont été validés par l'équipe de la DRE avant le lancement des appels d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux d'égout, d'aqueduc et de drainage ainsi que la gestion des sols contaminée reliée à ces travaux de drainage dans le cadre du réaménagement du parc de la Traite-des-Fourrures sont assumés à 100 % par la DRE. Ces composantes font partie d'un contrat qui inclura également le réaménagement des sentiers et aires de jeux du parc dont les coûts sont assumés par l'arrondissement. Il est à noter qu'une aide financière ClimatSol-

Plus Volet-1 a été obtenue dans le cadre de ce projet.

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement Sud-Ouest présentera, lors de l'octroi des contrats, un dossier décisionnel dont la DRE sera partie prenante et qui feront l'objet d'une demande d'intervention au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. Les provenances budgétaires seront alors précisées lors de l'octroi des contrats.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avant le début des travaux, l'arrondissement informera les citoyens des travaux prévus à l'aide de lettre et d'avis. Les responsables aux communications de l'Arrondissement seront associés afin d'informer les citoyens de ces chantiers par la diffusion d'information via des infolettres et des journaux locaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Si cette offre est acceptée par le conseil, l'arrondissement prévoit l'octroi du contrat d'exécution des travaux par le CA au mois de juin 2019 et le début des travaux pour le mois d'août 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 1er mai 2019

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Justine DESBIENS  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Sandra PICARD  
Chef de division

Le : 2019-04-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1196347008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation mineure à la marge latérale minimale pour le bâtiment sis au 1901, rue Galt

D'autoriser une dérogation mineure à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre une marge latérale d'une largeur de 1 mètre au lieu de 1,5 mètres pour le bâtiment sis au 1901, rue Galt.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-24 10:46

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1196347008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de dérogation mineure à la marge latérale minimale pour le bâtiment sis au 1901, rue Galt

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande vise à autoriser une dérogation mineure pour la marge latérale du bâtiment sis au 1901, rue Galt. Le mur latéral du bâtiment est implanté à une distance de 1 m de la limite du terrain, alors que l'article 81 du Règlement d'urbanisme (01-280) exige une marge d'une largeur minimale de 1,5 m lorsque le mur d'un bâtiment d'une hauteur inférieure à 12,5 m n'est pas implanté sur la limite du terrain.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

L'immeuble visé occupe un terrain situé au coin des rues Galt et Eadie, dans le quartier de Côte-Saint-Paul. Il s'agit d'un duplex construit en 1910. Initialement, le bâtiment était construit sur le même lot que son voisin au 1895, rue Galt. Lors de la rénovation cadastrale, une limite de lot a été tracée entre les deux bâtiments, adjacente au mur latéral du 1895 Galt, rendant ainsi le 1901 Galt non conforme.

**JUSTIFICATION**

**Réglementation**

Le projet déroge à l'article 81 du Règlement d'urbanisme (01-280) :

*81. Un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge latérale minimale suivante, qui varie en fonction des hauteurs en mètres maximales prescrites aux plans de l'annexe A :*  
 HAUTEUR MAXIMALE (EN MÈTRES)..... jusqu'à 12,5 m  
 MARGE LATÉRALE MINIMALE (EN MÈTRES).....1,5 m

**Analyse**

Le projet a été analysé en fonction des conditions prévues au Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015) :

**1° l'application des dispositions visées par la demande de dérogation mineure a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;**

Compte tenu que le bâtiment est construit depuis plus d'une centaine d'années, l'application de la norme en matière de marge latérale causerait un préjudice sérieux au requérant puisqu'il devrait déplacer la limite latérale de son bâtiment de 0,5 m. Il ne serait pas conforme non plus en retournant au cadastre d'origine puisqu'il y aurait alors deux bâtiments sur un même lot, ni de placer la limite de lot ailleurs sur le terrain, ce qui aurait pour effet de rendre le bâtiment voisin non conforme.

**2° le requérant est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions des règlements visées par la demande de dérogation mineure;**

Le requérant ne planifie pas modifier l'implantation de son bâtiment. Il est donc impossible pour lui de se conformer.

Qui plus est, le requérant n'est pas l'unique victime de la rénovation cadastrale puisque les arpenteurs provinciaux ne se sont pas souciés des réglementations locales lorsqu'ils ont effectué les opérations cadastrales.

**3° la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;**

La dérogation vise à normaliser une implantation rendue non conforme en raison de la rénovation cadastrale. Le bâtiment lui-même ne subira aucune altération en ce qui a trait à son implantation, laquelle date de l'époque de sa construction en 1910. Il n'y a donc aucun impact sur les voisins.

**4° dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés, le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi;**

Le requérant n'a pas effectué les travaux, la non-conformité vient de la rénovation cadastrale. Les arpenteurs ne se soucient pas des réglementations locales, ce pour quoi il existe d'autres cas semblables ailleurs dans la ville et l'arrondissement.

**5° la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme.**

Oui

**Recommandation**

Considérant que le projet respecte les conditions d'autorisation d'une dérogation mineure et qu'il vise uniquement à régulariser une situation causée par la rénovation cadastrale, la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine recommande favorablement d'autoriser la demande.

**Avis du Comité consultatif d'urbanisme :**

Lors de la séance du 16 avril 2019, le CCU a recommandé favorablement l'autorisation de la demande.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Présentation au CCU : 16 avril 2019  
Avis public : 18 avril 2019  
Adoption par le Conseil d'arrondissement : 6 mai 2019.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-18

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
Chef de division par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON  
Chef de division



**Dossier # : 1191228002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection »

IL EST RECOMMANDÉ :  
D'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection », tel que rédigé.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-03-29 14:01

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1191228002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), les pouvoirs d'inspection et de visite par les fonctionnaires ou employés sur le territoire d'une municipalité doivent être prévus par règlement. Actuellement, c'est le *Règlement sur les inspections* (6678) de l'ancienne Ville de Montréal qui est toujours en vigueur et qui s'applique sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest. Or, comme ce règlement date de 1985, il est proposé d'abroger celui-ci et de le remplacer par un nouveau règlement plus actualisé, et qui tient compte des réalités d'aujourd'hui en matière d'inspection et de visite par les inspecteurs de l'arrondissement. En d'autres termes, ce projet du nouveau règlement prévoit des dispositions générales en matière d'inspection qui peuvent s'ajouter à d'autres dispositions particulières qui pourraient exister dans certains règlements connexes.

La Direction des Affaires civiles du Service des affaires juridiques a donc préparé un projet de règlement en matière d'inspection afin de pallier diverses lacunes constatées dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, le présent sommaire vise à adopter le *Règlement concernant le droit de visite et l'inspection* (RCA19 2200x) et abroger le *Règlement sur les inspections* (6678) de l'ancienne Ville de Montréal, qui s'applique actuellement sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le projet de règlement proposé stipule qu'un fonctionnaire ou un employé est autorisé à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière ou mobilière, ainsi que l'intérieur ou l'extérieur des maisons, bâtiments ou édifices. Quiconque refuse l'accès à une propriété à l'autorité compétence commet une infraction et est passible d'une amende.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A.

**DESCRIPTION**

Il est recommandé de considérer pour adoption le projet de *Règlement concernant le droit de visite et d'inspection* eu égard au territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest.

**JUSTIFICATION**

Compte tenu qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19) les pouvoirs d'inspection doivent être prévus par règlement, et que le Règlement 6678 de l'ancienne Ville de Montréal, applicable encore aujourd'hui sur le territoire de l'arrondissement, est devenu désuet, il est proposé et recommandé de considérer pour adoption le projet du *Règlement concernant le droit de visite et d'inspection sur le territoire de l'arrondissement Le Sud-Ouest* (RCA19 2200x).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 8 avril 2019;  
Adoption du règlement RCA19 2200x à une séance subséquente, soit celle visée du 6 mai 2019;  
Promulgation et entrée en vigueur du règlement après son adoption.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse GAGNON  
Agente technique en architecture

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-26

Martin PARÉ  
Chef de division - Permis et inspections

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Chef de division



**Dossier # : 1196347006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-03 08:23

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1196347006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial

**CONTENU****CONTEXTE**

Deux modifications sont apportées au projet de règlement :

Verdissement des cours d'école :

L'article 354.5 du Règlement d'urbanisme 01-280 est modifié afin de spécifier qu'une aire de jeu accessoire desservant un usage de la catégorie E.4(3) peut être asphaltée même si elle est située en cour avant.

Cette modification est effectuée par souci de cohérence avec la modification de l'article 354.8 visant le pourcentage de verdissement pour les usages de la catégorie E.4(3).

Immeubles d'intérêt patrimonial :

La liste de l'annexe B du Règlement d'urbanisme 01-280 est modifiée afin d'ajouter les immeubles suivants à titre de témoins architecturaux significatifs :

- 2100, avenue de l'Église
- 1611, rue Gladstone

Ces immeubles ont été identifiés à ce titre dans le cadre du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) Turcot.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Agente de recherche



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1196347006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) relativement aux équipements mécaniques, au verdissement et à la liste des immeubles d'intérêt patrimonial

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Soucieux d'améliorer continuellement sa prestation de services aux citoyens, l'arrondissement du Sud-Ouest modifie sa réglementation d'urbanisme. Le conseil d'arrondissement peut adopter des modifications au règlement d'urbanisme en vertu de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Les modifications ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les modifications visent les objets suivants :

**Équipements mécaniques en façade :**

L'article 90.1 est modifié afin de spécifier qu'un matériau perforé ou ajouré, tel une grille ou une persienne, visant à dissimuler l'embouchure d'un conduit d'un équipement mécanique n'est pas considéré comme une composante de ce dernier.

**Verdissement des cours d'école :**

L'article 354.8 portant sur le verdissement est modifié afin d'exclure la superficie d'une aire de jeu du pourcentage de verdissement minimal requis pour un usage de la catégorie des équipements collectifs et institutionnels.

**Immeubles d'intérêt patrimonial :**

Les fascicules de l'annexe B sont modifié afin d'ajouter une série de maisons villageoises d'intérêt à la liste des témoins architecturaux significatifs

**JUSTIFICATION**

**Équipements mécaniques :**

La modification vise à ce que soit maintenant autorisée en façade une grille ou une persienne permettant de dissimuler une conduite d'un équipement mécanique débouchant vers l'extérieur. Cet élément somme toutes mineur permet plus de flexibilité dans

l'installation d'équipements mécaniques.

**Verdissement :**

Les écoles ont souvent besoin d'aires asphaltées pour le jeu et l'exigence de verdissement minimal de 75% des superficies non bâties leur cause donc préjudice.

**Immeubles d'intérêt patrimonial :**

Lors de la révision de l'étude de caractérisation du cadre bâti par Patri-Arch en 2013, certains immeubles ont été identifiés comme pouvant faire partie de la liste des immeubles d'intérêt patrimoniaux. La modification vise donc à inclure des immeubles de type maisons villageoises à la liste des immeubles d'intérêt patrimoniaux de la réglementation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

11 mars 2019 : avis de motion et lecture par le Conseil d'arrondissement

Mars 2019 : assemblée publique de consultation

8 avril 2019 : adoption par le Conseil d'arrondissement

Avril-mai 2019 : certificat de conformité et entrée en vigueur

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurence BOISVERT-BILODEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Julie NADON  
Chef de division

Le : 2019-02-28

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain VILLENEUVE  
Directeur



**Dossier # : 1197654002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événements publics

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Tour de l'île	Vélo Québec	Parc Marguerite-Bourgeoys - Saint-Jacques entre Courcelle et Sainte-Marguerite - Sainte-Marguerite entre Saint-Jacques et St-Ambroise - St-Ambroise entre Sainte-Marguerite et Turgeon - Turgeon entre St-Ambroise et le canal Lachine - Charles-Biddle entre Avenue Atwater et Rue de Lévis - Rue de Lévis entre Charles-Biddle et Rufus Rockhead - Rufus Rockhead entre Rue de Lévis et Charlevoix - Charlevoix entre Rufus Rockhead et Wellington - Wellington entre Charlevoix et rue des Filles-du-Roy - Rue des Filles-du-Roy entre Wellington et Rue du parc Marguerite-Bourgeoys - Rue du parc Marguerite-Bourgeoys entre rue des	Occupation du parc: 1 juin 2019 à 13 h au 2 juin 2019 à 17 h En cas d'intempéries : Maintenu

		<p>Filles-du-Roy et Favard</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favard entre Rue du parc Marguerite-Bourgeoys et Avenue Ash</li> <li>- Avenue Ash entre Favard et Leber</li> <li>- Leber entre Avenue Ash et rue de la Congrégation</li> <li>- Rue de la Congrégation entre Leber et Wellington</li> <li>- Wellington entre rue de la Congrégation et Peel</li> <li>- Peel entre Wellington et rue de la Commune Ouest</li> <li>- Rue de la Commune Ouest entre Peel et Queen</li> <li>- Prince entre rue de la Commune Ouest et Wellington</li> <li>- Queen entre rue de la Commune Ouest et Wellington</li> <li>- Wellington entre Prince et McGill</li> </ul>	
Fête des voisins de la rue Coursol	Association des citoyens de la rue Coursol	Sur la rue Coursol, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue Dominion	<p>L'événement: le 7 juin 2019 de 18 h à 23 h; le 8 et le 9 juin 2019 de 8 h à 18h</p> <p>Montage: le 7 juin 2019 à partir de 17h00</p> <p>Démontage: le 9 juin 2019 de 18 h à 19 h</p> <p>En cas d'intempéries : Maintenu</p>
Soirée cinéma communautaire - Renaissance	Église Le Contact (Église Renaissance)	Parc Oscar-Peterson	<p>L'événement : Les 7 juin, 19 juillet et 23 août 2019, de 20 h à 22 h</p> <p>Montage: Les 7 juin, 19 juillet et 23 août 2019, de 19 h à 20 h</p> <p>Démontage: Les 7 juin, 19 juillet et 23 août 2019, de 22 h à 23 h</p> <p>En cas d'intempéries: Annulé</p>
BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Centre communautaire Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la rue Carré Richmond Ouest, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Richmond	<p>L'événement : Le 7 juin 2019 de 16 h à 19 h</p> <p>Montage : Le 7 juin 2019 de 7 h à 16 h</p> <p>Démontage :Le 7 juin 2019 de 19 h à 22 h</p> <p>En cas d'intempéries : Maintenu</p>
Marche Papatomik	Station familles	Parc Angrignon - secteur la plaine	<p>L'événement : 8 juin 2019 de 10 h 30 à 15 h</p> <p>Montage : 8 juin 2019 de</p>

Fête Saint-Antoine	La fabrique de la paroisse Saint-Jean-Bosco	Rue Springland entre Beaulieu et Hamilton	8 h à 10 h 30 Démontage : 8 juin 2019 de 15 h à 17 h En cas d'intempéries : Annulé
			L'événement : 8 juin 2019 de 12 h à 22 h et 9 juin 2019 de 13 h à 21 h Montage : 8 juin 2019 de 11 h à 12 h et 9 juin 2019 de 12 h à 13 h Démontage : 8 juin 2019 de 22 h à 22 h 30 et 9 juin 2019 de 21 h à 21 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu
Spectacle promotionnelle du FQD	Danse Imedia OSBL	Place du marché Atwater	L'événement : 8 juin 2019 de 11 h 30 à 12 h 30 Montage : 8 juin 2019 de 11 h à 11 h 30 Démontage : 8 juin 2019 de 12 h 30 à 13 h En cas d'intempéries : Annulé
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales	La fondation canadienne des tumeurs cérébrales	Parc Angrignon - secteur quartier d'hiver	L'événement : 9 juin 2019 de 8 h à 14 h Montage : 9 juin 2019 de 6 h à 8 h Démontage : 9 juin 2019 de 14 h à 15 h En cas d'intempéries : Maintenu
La ManiFête	Action-Gardien	Parc Saint-Gabriel et parcours sur rues, selon l'itinéraire suivant : départ au parc Saint-Gabriel, rue Charlevoix, rue Centre, rue de la Sucrierie et rue Grand Trunk (retour au parc Saint-Gabriel). Voir le plan en pièce-jointe.	L'événement : 13 juin 2019 de 15 h 30 à 19 h 30 Montage : 13 juin 2019 de 10 h à 15 h 30 Démontage : 13 juin 2019 de 19 h 30 à 21 h En cas d'intempéries : Annulé
Journée familiale de la Petite-Bourgogne	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 15 juin 2019 de 13 h à 20 h Montage : 15 juin 2019 de 12 h à 13 h Démontage : 15 juin 2019 de 20 h à 21 h En cas d'intempéries : Remis le 22 juin 2019, aux mêmes heures
Journée mondiale des réfugiés	Centre social d'aide aux immigrants	Parc de la Vérendrye	L'événement : 15 juin 2019 de 10 h à 16 h Montage : 15 juin 2019 de 9 h à 10 h

La grande ruée	La fondation CST	Parc Angrignon - secteur les étangs	Démontage : 15 juin 2019 de 16 h à 17 h En cas d'intempéries : Remis le 22 juin 2019, aux mêmes heures L'événement : 15 juin 2019 de 10 h à 15 h Montage : 14 juin 2019 de 8 h à 20 h Démontage : 5 juin 2019 de 15 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu
Cyclothon roulons pour les enfants	Centre de développement Yaldei Shashuim	Parc Angrignon - secteur la clairière	L'événement : 16 juin 2019 de 8 h à 15 h Montage : 15 juin 2019 de 15 h à 18 h Démontage : 16 juin 2019 de 15 h à 16 h En cas d'intempéries : Annulé
BBQ familial - TSA	Action-Gardien	Parc Joe-Beef	L'événement : 22 juin 2019 de 11 h 30 à 14 h 30 Montage : 22 juin 2019 de 11 h à 11 h 30 Démontage : 22 juin 2019 de 14 h 30 à 15 h En cas d'intempéries : Remis le 23 juin 2019, aux mêmes heures
Fête Nationale - Laprairie	Chevaliers de Colomb	Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	L'événement: Le 24 juin 2019, de 13 h à 23 h Montage: Le 23 et le 24 juin 2019, de 20 h à 13 h Démontage: Le 24 et 25 juin 2019, de 23 h à 01 h En cas d'intempéries: Maintenu
Full Court 21	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson (zone des terrains de Basket-Ball)	L'événement : 20 juillet 2019 de 11 h à 18 h Montage : 20 juillet 2019 de 10 h à 12 h Démontage : 20 juillet 2019 de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : Annulé
On joue dans nos parcs	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Parc de la Vérendrye	Les jeudi du 27 juin au 15 août 2019 de 18 h à 20 h
On joue dans nos parcs	ACHIM	Parc Garneau	Les mercredi du 10 au 31 juillet 2019 de 13 h 30 à 14 h 30
On joue dans nos parcs	CRCS St-Zotique	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	Le 16 juillet 2019 de 18 h 15 à 19 h 15 et le 30 août 2019 de 11 h à 12 h

On joue dans nos parcs	Centre culturel George-Vanier	Parc Vinet	21 et 28 août 2019 de 16 h à 17 h 30
On joue dans nos parcs	Centre sportifs de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	Les 2, 16, 30 juillet et 13 août 2019 de 18 h à 19 h

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-24 10:45

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1197654002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction , Section expertise_développement social et événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances - Événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation sur le domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8);

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Tour de l'île CA17 22 0165 02-05-2017 Ordonnances - Événements publics  
 Fête des voisins de la rue Coursol CA18 22 0115 09-04-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Soirée cinéma communautaire - Renaissance CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics  
 BBQ annuel de Tyndale St-Georges CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics1  
 Marche Papatomik CA17 22 0212 06-06-2017 Ordonnances - Événements publics  
 Fête Saint-Antoine CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Spectacle promotionnelle du FQD CA18 22 0242 13-08-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
 La ManiFête Première édition  
 Journée familiale de la Petite-Bourgogne Première édition  
 Journée mondiale des réfugiés Première édition  
 La grande ruée CA18 22 0147 14-05-2018 Ordonnances - Événements publics  
 Cyclothon roulons pour les enfants Première édition

BBQ familial - TSA Première édition

Fête nationale - Laprairie CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics

Full Court 21 Première édition

On joue dans nos parcs CA18 22 0185 11-06-2018 Ordonnances - Événements publics

## DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation sur le domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Tour de l'île	Vélo Québec	Parc Marguerite-Bourgeoys  - Saint-Jacques entre Courcelle et Sainte-Marguerite - Sainte-Marguerite entre Saint-Jacques et St-Ambroise - St-Ambroise entre Sainte-Marguerite et Turgeon - Turgeon entre St-Ambroise et le canal Lachine - Charles-Biddle entre Avenue Atwater et Rue de Lévis - Rue de Lévis entre Charles-Biddle et Rufus Rockhead - Rufus Rockhead entre Rue de Lévis et Charlevoix - Charlevoix entre Rufus Rockhead et Wellington - Wellington entre Charlevoix et rue des Filles-du-Roy - Rue des Filles-du-Roy entre Wellington et Rue du parc Marguerite-Bourgeoys - Rue du parc Marguerite-Bourgeoys entre rue des Filles-du-Roy et Favard - Favard entre Rue du parc Marguerite-Bourgeoys et Avenue Ash - Avenue Ash entre Favard et Leber - Leber entre Avenue Ash et rue de la Congrégation - Rue de la Congrégation entre Leber et Wellington - Wellington entre rue de la Congrégation et Peel	Occupation du parc: 1 juin 2019 à 13 h au 2 juin 2019 à 17 h En cas d'intempéries : Maintenu

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peel entre Wellington et rue de la Commune Ouest</li> <li>- Rue de la Commune Ouest entre Peel et Queen</li> <li>- Prince entre rue de la Commune Ouest et Wellington</li> <li>- Queen entre rue de la Commune Ouest et Wellington</li> <li>- Wellington entre Prince et McGill</li> </ul>	
Fête des voisins de la rue Coursol	Association des citoyens de la rue Coursol	Sur la rue Coursol, entre le boulevard Georges-Vanier et la rue Dominion	<p>L'événement: le 7 juin 2019 de 18 h à 23 h; le 8 et le 9 juin 2019 de 8 h à 18h</p> <p>Montage: le 7 juin 2019 à partir de 17h00</p> <p>Démontage: le 9 juin 2019 de 18 h à 19 h</p> <p>En cas d'intempéries : Maintenu</p>
Soirée cinéma communautaire - Renaissance	Église Le Contact (Église Renaissance)	Parc Oscar-Peterson	<p>L'événement : Les 7 juin, 19 juillet et 23 août 2019, de 20 h à 22 h</p> <p>Montage: Les 7 juin, 19 juillet et 23 août 2019, de 19 h à 20 h</p> <p>Démontage: Les 7 juin, 19 juillet et 23 août 2019, de 22 h à 23 h</p> <p>En cas d'intempéries: Annulé</p>
BBQ annuel de Tyndale St-Georges	Centre communautaire Tyndale St-Georges	Parc Jessie-Maxwell-Smith et sur la rue Carré Richmond Ouest, entre les rues Saint-Antoine Ouest et Richmond	<p>L'événement : Le 7 juin 2019 de 16 h à 19 h</p> <p>Montage : Le 7 juin 2019 de 7 h à 16 h</p> <p>Démontage :Le 7 juin 2019 de 19 h à 22 h</p> <p>En cas d'intempéries : Maintenu</p>
Marche Papatomik	Station familles	Parc Angrignon - secteur la plaine	<p>L'événement : 8 juin 2019 de 10 h 30 à 15 h</p> <p>Montage : 8 juin 2019 de 8 h à 10 h 30</p> <p>Démontage : 8 juin 2019 de 15 h à 17 h</p> <p>En cas d'intempéries : Annulé</p>
Fête Saint-Antoine	La fabrique de la paroisse Saint-Jean-Bosco	Rue Springland entre Beaulieu et Hamilton	<p>L'événement : 8 juin 2019 de 12 h à 22 h et 9 juin 2019 de 13 h à 21 h</p> <p>Montage : 8 juin 2019 de 11 h à 12 h et 9 juin 2019 de 12 h à 13 h</p> <p>Démontage : 8 juin 2019</p>

Spectacle promotionnelle du FQD	Danse Imedia OSBL	Place du marché Atwater	de 22 h à 22 h 30 et 9 juin 2019 de 21 h à 21 h 30 En cas d'intempéries : Maintenu L'événement : 8 juin 2019 de 11 h 30 à 12 h 30 Montage : 8 juin 2019 de 11 h à 11 h 30 Démontage : 8 juin 2019 de 12 h 30 à 13 h En cas d'intempéries : Annulé
Marche pour vaincre les tumeurs cérébrales	La fondation canadienne des tumeurs cérébrales	Parc Angrignon - secteur quartier d'hiver	L'événement : 9 juin 2019 de 8 h à 14 h Montage : 9 juin 2019 de 6 h à 8 h Démontage : 9 juin 2019 de 14 h à 15 h En cas d'intempéries : Maintenu
La ManiFête	Action-Gardien	Parc Saint-Gabriel et parcours sur rues, selon l'itinéraire suivant : départ au parc Saint-Gabriel, rue Charlevoix, rue Centre, rue de la Sucrierie et rue Grand Trunk (retour au parc Saint-Gabriel). Voir le plan en pièce-jointe.	L'événement : 13 juin 2019 de 15 h 30 à 19 h 30 Montage : 13 juin 2019 de 10 h à 15 h 30 Démontage : 13 juin 2019 de 19 h 30 à 21 h En cas d'intempéries : Annulé
Journée familiale de la Petite-Bourgogne	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	L'événement : 15 juin 2019 de 13 h à 20 h Montage : 15 juin 2019 de 12 h à 13 h Démontage : 15 juin 2019 de 20 h à 21 h En cas d'intempéries : Remis le 22 juin 2019, aux mêmes heures
Journée mondiale des réfugiés	Centre social d'aide aux immigrants	Parc de la Vérendrye	L'événement : 15 juin 2019 de 10 h à 16 h Montage : 15 juin 2019 de 9 h à 10 h Démontage : 15 juin 2019 de 16 h à 17 h En cas d'intempéries : Remis le 22 juin 2019, aux mêmes heures
La grande ruée	La fondation CST	Parc Angrignon - secteur les étangs	L'événement : 15 juin 2019 de 10 h à 15 h Montage : 14 juin 2019 de 8 h à 20 h Démontage : 5 juin 2019 de 15 h à 19 h En cas d'intempéries : Maintenu

Cyclothon roulons pour les enfants	Centre de développement Yaldei Shashuim	Parc Angrignon - secteur la clairière	L'événement : 16 juin 2019 de 8 h à 15 h Montage : 15 juin 2019 de 15 h à 18 h Démontage : 16 juin 2019 de 15 h à 16 h En cas d'intempéries : Annulé
BBQ familial - TSA	Action-Gardien	Parc Joe-Beef	L'événement : 22 juin 2019 de 11 h 30 à 14 h 30 Montage : 22 juin 2019 de 11 h à 11 h 30 Démontage : 22 juin 2019 de 14 h 30 à 15 h En cas d'intempéries : Remis le 23 juin 2019, aux mêmes heures
Fête Nationale - Laprairie	Chevaliers de Colomb	Rue Laprairie, entre les rues de Châteauguay et Grand Trunk	L'événement: Le 24 juin 2019, de 13 h à 23 h Montage: Le 23 et le 24 juin 2019, de 20 h à 13 h Démontage: Le 24 et 25 juin 2019, de 23 h à 01 h En cas d'intempéries: Maintenu
Full Court 21	Association des Jeunes de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson (zone des terrains de Basket-Ball)	L'événement : 20 juillet 2019 de 11 h à 18 h Montage : 20 juillet 2019 de 10 h à 12 h Démontage : 20 juillet 2019 de 18 h à 19 h En cas d'intempéries : Annulé
On joue dans nos parcs	Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	Parc de la Vérendrye	Les jeudi du 27 juin au 15 août 2019 de 18 h à 20 h
On joue dans nos parcs	ACHIM	Parc Garneau	Les mercredi du 10 au 31 juillet 2019 de 13 h 30 à 14 h 30
On joue dans nos parcs	CRCS St-Zotique	Parc Sir-George-Étienne-Cartier	Le 16 juillet 2019 de 18 h 15 à 19 h 15 et le 30 août 2019 de 11 h à 12 h
On joue dans nos parcs	Centre culturel George-Vanier	Parc Vinet	21 et 28 août 2019 de 16 h à 17 h 30
On joue dans nos parcs	Centre sportifs de la Petite-Bourgogne	Parc Oscar-Peterson	Les 2, 16, 30 juillet et 13 août 2019 de 18 h à 19 h

## JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à

l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcooliques ou non, permettront aux organismes d'autofinancer les événements.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les promoteurs doivent appliquer des principes du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site web de l'arrondissement ainsi qu'au Bureau Accès Montréal.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David RACETTE  
Agents de projets, promotions et événements  
spéciaux

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Andrée L'ESPÉRANCE  
C/s Partenariat développement social durable  
et événements publics

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal BEAULIEU  
C/d cult.& biblio.<<arr.>60000>>



**Dossier # : 1194824010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 4400, rue Sainte-Émilie

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 25 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 4400, rue Sainte-Émilie.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-05-02 13:53

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194824010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation du bâtiment situé au 4400, rue Sainte-Émilie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de permis #3001524996 a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le projet de transformation du bâtiment résidentiel unifamilial de 2 étages situé au 4400, rue Sainte-Émilie. Elle correspond à la dernière maison vers le nord d'une série de 5 maisons de ville construites en contiguïté. Elle est située au coin formé par les rues Sainte-Émilie et Beaudoin. Le projet qui fait partie des noyaux villageois de Saint-Henri se situe aussi dans un secteur de valeur patrimoniale intéressante.

Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant, ainsi que ceux de l'unité de paysage Unité de paysage 4.11 – Paroisse St-Zotique Est.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, l'unité de paysage Paroisse St-Zotique Est est composée de deux sections situées de part et d'autre du square Sir-George-Étienne-Cartier, soit les rues Beaudoin et Delinelle. Ces deux sections sont reliées au nord-ouest par une bande de parcelles près des voies ferrées et sont délimitées par la rue Saint-Ambroise au sud-est.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier intérieur, le triplex avec escalier intérieur, le triplex avec escalier extérieur et le multiplex. Les typologies secondaires sont: le duplex avec escalier extérieur, la conciergerie, l'immeuble à vocation mixte et l'immeuble à vocation commerciale.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

- Le projet doit respecter les paramètres de zonage suivants :
- La catégorie d'usage : H.1;
  - Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12,5 m;
  - Le taux d'occupation : minimum 0%, maximum 55 %.

Le projet vise l'ajout d'un étage en retrait de 22 pi par rapport à la rue Sainte-Émilie sur le bâtiment existant de 2 étages et l'agrandissement de 12 pi construit sur 3 étages sur sa partie arrière donnant sur la rue Beaudoin. Aucune modification n'est prévue sur la façade principale d'origine. La partie en retrait du 3e étage est occupée par une terrasse.

La nouvelle construction dont la volumétrie se détache nettement du bâtiment d'origine s'en distingue aussi par son parement en brique 50% de type "Stout" et 50% de type "Mahogany" de la compagnie Meridian. Le parement de la partie de la façade du 3e étage située en retrait est constitué d'un revêtement de planches en bois brûlé du type "Yakisugi" de la compagnie "Arbres et bois". Les cadres des portes et fenêtres sont en métal noir.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté au CCU du 16 avril 2019.

### **CCU du 16 avril 2019 :**

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux agrandissements de bâtiments existants applicables au projet; lors de séance du CCU du 16 avril 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 4400, rue Sainte-Émilie et a recommandé de l'approuver.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, assorti des commentaires suivants :

- Animer le mur latéral contigu, par exemple par un jeu de briques ou des plantes grimpances;
- Explorer la possibilité de réduire la hauteur du 3e étage en faisant correspondre la structure du toit existant avec le plancher de l'agrandissement.

Les membres se sont entendus pour revoir le projet en point d'information lors d'un prochain CCU.

Suite à ces commentaires, l'architecte du projet a transmis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans contenant les modifications suggérées par le CCU. Les modifications qui ont été présentées en point d'information au CCU du 30 avril 2019 se décrivent comme suit:

1- Pour la question du mur aveugle donnant chez le voisin:

- Le traitement en brique marquant le couronnement ainsi que la bande de brique en soldat correspondant au plancher du 2e étage du nouveau volume seront maintenus sur le mur donnant sur la cour voisine.
- Une lettre des propriétaires qui s'engagent à planter le long du mur du voisin contigu, des plantes grimpances.

2- Pour la question de la hauteur du 3e étage:

- Les nouvelles coupes indiquent que la hauteur du bâtiment a été réduite de 10 po conséquemment à l'alignement du plancher du nouveau 3e étage avec la structure existante de la terrasse.

3- Pour la question de l'arbre mature existant situé dans la cour:

- Les nouveaux plans démontrent que l'arbre existant sera conservé.

Ces nouveaux plans ainsi que la lettre d'engagement pour la question de la plantation le long du mur contigu ont été transmis à la Division de l'urbanisme le 25 avril 2019. Les nouveaux plans sont joints au présent sommaire.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
Chef de division par intérim

Le : 2019-04-18

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1193459009**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 408, rue des Seigneurs

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Yves Émond, architecte, déposés et estampillés en date du 11 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine et les plans paysagers du 24 avril 2019, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 408, rue des Seigneurs.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-25 15:24

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 408, rue des Seigneurs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 2 octobre 2018, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 5.8, Rue des Seigneurs en plus des critères applicables pour le secteur de Griffintown. Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.2C I.3 H.6
- Les hauteurs de construction : 0 à 0 étage, 9 à 16 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 84 %.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à construire un bâtiment de 5 étages, comprenant 16 logements, un commerce au rez-de-chaussée et 12 unités de stationnements.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA. L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis par la Division de l'urbanisme notamment de modifier les façades afin de s'inspirer de l'architecture industrielle de Griffintown.

**Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet.

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec les conditions suivantes:

- Aligner le bâtiment à la ligne "0" sur la rue des Seigneurs afin de ne pas avoir un espace résiduel non aménagé et souvent asphalté;
  - Diminuer la profondeur de 5 balcons sur la rue Payette (les trois au centre et les deux de droite) pour avoir la même profondeur que les deux de gauche, aussi sur la rue Payette;
- Et le commentaire:
- Fournir un plan d'aménagement paysager pour le terrain le long de la rue Payette

Le 11 avril 2019, la Division de l'urbanisme a reçu des plans corrigés qui respectaient les deux premières conditions. Le plan d'aménagement paysager a été reçu le 24 avril 2019.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

### **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
chef de division par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON  
Directeur





**Dossier # : 1193459012**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 370, rue des Seigneurs

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme L'Oeuf, architectes, déposés et estampillés en date du 5 avril 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 370, rue des Seigneurs.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-25 15:23

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 370, rue des Seigneurs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 7 décembre 2019, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 5.8, rue des Seigneurs de même que les critères du projet particulier ainsi que l'annexe F pour les secteurs de Griffintown.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis, tel qu'énoncé au PPCMOI, sont les suivants :

- La catégorie d'usage : C.2C I.3 H.6 (118 unités);
- Les hauteurs de construction : 0 à 0 étage, 9 à 25 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 75 %
- Densité : maximum 5.5

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Projet particulier, résolution CA18 22 0240 et CA18 22 0241.

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à construire un bâtiment mixte de 8 étages comprenant 118 logements, un espace commercial au rez-de-chaussée et 73 unités de stationnements intérieurs.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis par la Division de l'urbanisme et lors d'une première présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 mars 2019, notamment de modifier les façades afin de s'inspirer de l'architecture industrielle de Griffintown.

### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention et de l'annexe F du Règlement sur les PIIA, ainsi que ceux du PPCMOI;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec les commentaires suivants:

- S'assurer que les persiennes de la chambre annexe soient d'une couleur qui s'apparente à celle de la brique;
- Voir la possibilité de demander une dérogation mineure afin de ne pas avoir 2 différentes hauteurs de basilaire au coin des rues des Seigneurs et Payette.

Les plans fournis le 5 avril 2019, indiquent que les persiennes de la chambre annexe sont de couleur foncée qui s'apparente avec la couleur de la brique. Après vérification, le promoteur est d'accord pour demander une dérogation mineure afin d'avoir un basilaire d'une hauteur uniforme sur les rues des Seigneurs et Payette. Cette demande sera traitée au prochain Conseil d'arrondissement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les mesures suivantes intégrées au projet suivent le plan d'action Montréal 2016-2020 :

- 1- Inciter à l'utilisation des transports actifs par la mise en place de locaux vélos faciles d'accès et très visibles dès le rez-de-chaussée;
- 2- Système d'autopartage et/ou de prises de recharge des véhicules électriques;
- 3- Contribuer à augmenter l'indice de canopée de la ville de Montréal par la plantation d'arbres dans le jardin de rue. Intégrer le verdissement des espaces extérieurs des logements et de la toiture dès la conception pour en permettre une véritable utilisation. Ainsi que le verdissement requis dans le jardin par la création d'espaces collectifs de qualité. Ces mesures permettent de minimiser également l'effet d'îlot de chaleur;
- 4- Une gestion optimale et centralisée des matières recyclables par la mise en place d'une chute à déchets distincte. Ainsi que la mise en place de bacs pour la collecte des résidus alimentaires;
- 5- Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales in situ grâce à l'aménagement paysager du jardin de rue et de la toiture végétalisée (surfaces perméables, récupération des eaux de pluie, bassin de rétention, plantations à faibles besoins en eau...);
- 6- Encourager la pratique d'activité physique grâce à la mise en place d'une piste de jogging en toiture ainsi que la réalisation d'une salle d'exercice en dernier niveau pour les résidents;
- 7- Soutenir le principe d'agriculture urbaine et d'accès à une nourriture saine par la mise en place de bacs à cultiver en toiture;
- 8- L'augmentation de l'apport de lumière naturelle dans les logements par une conception façade par façade (en fonction de l'orientation) de la fine géométrie du projet;

- 9- Réduction des apports solaires thermiques en été par la disposition des vitrages et des balcons pour éviter l'inconfort thermique;
- 10- Une attention particulière portée à la qualité de l'air intérieur;
- 11- La sélection de systèmes mécaniques et électriques efficaces et intelligents permettant une gestion et un suivi précis des besoins;
- 12- La prise en compte du confort thermique, acoustique et visuel pour un bâtiment offrant la meilleure qualité de vie à ses occupants;
- 13- L'aménagement d'équipements collectifs et partagés afin de créer du lien entre les usagers et pérenniser l'identité de la collectivité et du quartier;
- 14- Le démontage et la déconstruction de l'existant seront soumis à un tri pour une possible valorisation des déchets de démolition;
- 15- Introduction des éléments triés lors de la déconstruction de l'existant dans l'économie circulaire locale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE

**ENDOSSÉ PAR**

Marie-Hélène BINET-VANDAL

Le : 2019-04-23

Architecte, préposé à la planification

chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Directeur



**Dossier # : 1194824008**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation de l'immeuble situé au 5539, rue Laurendeau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Simon Glew, architecte, déposés et estampillés en date du 18 avril 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation de l'immeuble situé au 5539, rue Laurendeau.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-25 15:23

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194824008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation de l'immeuble situé au 5539, rue Laurendeau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis # 3001472250 a été déposée le 6 novembre 2018 à la DAUP pour le projet de transformation du bâtiment résidentiel situé au 5539, rue Laurendeau. Le bâtiment de 2 étages se trouve à l'intersection des rues Laurendeau et Galt. Cette demande doit être approuvée conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tel qu'exigé par l'article 3 du Règlement RCA07 22019 de l'arrondissement du Sud-Ouest, et doit être évaluée selon les objectifs et critères de l'annexe B relative aux agrandissements de bâtiments, ainsi que ceux de l'unité de paysage 3.5 – Saint-Paul Ouest.

Incluse dans l'aire de paysage Côte-Saint-Paul, cette unité de paysage est délimitée par la rue Briand à l'ouest, la bande de parcelles est de la rue Laurendeau à l'est, la bande de parcelles sud de l'avenue de l'Église au nord et la bande de parcelles nord de l'avenue Émard au sud.

Le type architectural principal de cette unité de paysage est représenté par le duplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont : le triplex avec escalier extérieur, le duplex avec escalier intérieur, la maison d'appartements, la maison boomtown et le duplex surélevé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet est soumis aux paramètres de zonage suivants :

- La catégorie d'usage : C.2A H;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 11 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 70 %;
- La densité : minimum 0, maximum 3.

Le projet vise l'ajout d'un 3e étage sur le bâtiment de 2 étages et l'agrandissement à l'arrière de 12 pi de profondeur sur 3 étages.

Le projet prévoit aussi :

- le remplacement de la brique existante du RDC par une brique de type "Riverdale" de Meridian, format métrique;

- le remplacement de la brique du 2e étage et le parement du nouvel étage par une brique de type "Brunswick" de Meridian, format métrique;
- le parement de l'agrandissement arrière en acier corrugué gris;
- le remplacement, sur la façade donnant sur la rue Laurendeau de la fenêtre du RDC par une fenêtre plus large et le remplacement des 2 portes des balcons du 2e étage par des portes patio;
- le remplacement de l'ensemble des autres fenêtres par des fenêtres à guillotine sans modification des ouvertures.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté aux CCU du 19 mars et 2 avril 2019.

### **Approbation PIIA - CCU du 19 mars 2019 :**

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux agrandissements de bâtiments existants; lors de la séance du CCU du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 5539, rue Laurendeau et a recommandé de l'approuver.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet; recommandant que le projet soit modifié par rapport aux points suivants :

- Adopter pour l'ensemble des fenêtres des proportions conformes à celles des fenêtres des bâtiments de typologie similaire. Éviter d'avoir des proportions de fenêtres différentes sur une même façade;
- Utiliser une seule couleur de brique plutôt texturée, non uniforme en s'inspirant de la brique existante;
- Opter pour des briques en soldat pour une bande marquant le passage du RDC aux autres étages, le parapet, et les linteaux des portes et fenêtres;
- S'inspirer des traitements de coin des bâtiments voisins;
- Traiter la partie arrière en brique plutôt qu'en tôle ondulée étant donné que cette partie de l'immeuble est très visible de la rue Galt.

### **Approbation PIIA - CCU du 2 avril 2019 :**

Pour cette présentation, l'architecte a décidé de modifier son projet en proposant une nouvelle composition pour la façade donnant sur la rue Laurendeau, en modifiant les proportions des fenêtres existantes et en prévoyant un agrandissement arrière ayant moins d'impact visuel sur les voisins.

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- Les objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux agrandissements de bâtiments existants applicables au projet;
- Que le projet a évolué dans le sens des recommandations du CCU du 19 mars 2019;

Lors de la séance du CCU du 2 avril 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation du bâtiment situé au 5539, rue Laurendeau et a recommandé de l'approuver.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette séance, le CCU a émis un avis favorable au projet; aux conditions suivantes :

- Adopter un motif plus approprié (selon le contexte) pour le fer forgé des balcons en



façade;

- Utiliser du fer forgé ou de l'aluminium soudé pour les balcons et escaliers à l'arrière. Ces indications doivent figurer sur les nouveaux plans.

Également les commentaires suivants sont émis:

- Éviter les clôtures du type "Frost" à l'arrière;
- Fournir un plan d'aménagement paysager de la cour arrière et revoir l'aménagement paysager en point d'information lors d'une prochaine séance.

Le 18 avril 2019, l'architecte du projet a transmis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans, répondant ainsi aux conditions du CCU. Ces plans sont joints au présent sommaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
Chef de division par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Chef de division



**Dossier # : 1193459011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 6299, rue Hurteau

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Carta, architecte et designer, déposés et estampillés en date du 24 avril 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la construction du bâtiment situé au 6299, rue Hurteau.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:42

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de construction pour l'immeuble situé au 6299, rue Hurteau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 24 janvier 2019, pour la construction d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B1 - Nouveaux bâtiments et en rapport à l'unité de paysage 3.16, Ville Émard.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-3;
- Les hauteurs de construction : 2 à 2 étages, 0 à 9 m;
- Le taux d'occupation : minimum 35 %, maximum 65 %

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à construire un bâtiment de 2 étages comprenant 2 logements, avec deux accès au toit.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un nouveau bâtiment est de s'inspirer des caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage dans lequel il se trouve et contribuer à l'évolution de son milieu d'insertion tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis lors de deux présentations au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 mars et le 2 avril 2019, notamment :

- Diminuer la hauteur des bacs de plantation en acier;
- Jumeler les deux accès au toit;
- Ne pas rehausser le parapet pour s'en servir comme garde-corps;

- Avoir le même type de linteau au 1er et au 2e étage;
- Utiliser la corniche pour adoucir la différence de hauteur avec les bâtiments adjacents.

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet;

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec la condition de reculer le garde-corps d'au moins 1.5 mètre.

Le 24 avril 2019, la Division de l'urbanisme a reçu des plans corrigés qui respectaient cette condition.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-23

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
chef de division par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Directeur



**Dossier # : 1193459010**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 118, rue Turgeon

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Ian Nataf, architecte, déposés et estampillés en date du 25 avril 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 118, rue Turgeon.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:44

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 118, rue Turgeon

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, le 12 novembre 2018, pour la transformation d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B2 - Agrandissement d'un bâtiment existant et en rapport à l'unité de paysage 4.1, Village St-Augustin, ainsi que les critères spécifiques aux anciens noyaux villageois de St-Henri.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : H.1-4;
- Les hauteurs de construction : 2 à 3 étages, 0 à 12.5 m;
- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 65 %

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent à remplacer, en façade, la brique et les fenêtres existantes, ajouter un étage et une mezzanine.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour un projet d'agrandissement est de conserver le caractère des quartiers en favorisant des interventions qui s'inspirent des caractéristiques architecturales du bâtiment et qui s'intègrent aux caractéristiques typomorphologiques de l'unité de paysage tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.



Cette proposition tient compte des commentaires émis par la Division de l'urbanisme et lors d'une première présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 19 mars 2019; notamment; respecter la dimension et l'emplacement des fenêtres existantes, ne pas utiliser le rehaussement du parapet comme garde-corps mais plutôt un garde-corps en retrait afin de diminuer la hauteur de la façade, reculer la mezzanine de droite.

### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA ainsi que les critères spécifiques au secteur des noyaux villageois de St-Henri;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage;
- les modifications apportées au projet.

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 2 avril 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet avec les conditions suivantes :

- Éliminer les deux poteaux en saillie sur les marches de l'entrée, et plutôt favoriser des montants verticaux massifs et ornementés entre les portes, s'inspirant des portiques voisins;
- Valider la conformité de l'entrée au sens du Code du bâtiment (sens d'ouverture des portes et palier inexistant à l'extérieur). Après vérification, pour être conforme, la porte d'entrée doit s'ouvrir vers l'extérieur et il doit y avoir un palier.

Le 25 avril 2019, la Division de l'urbanisme a reçu des plans corrigés qui respectaient ces deux conditions.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
chef de division par intérim

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Julie NADON  
Directeur



**Dossier # : 1193459014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5845, Place Turcot

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Riopel et associés, architectes, déposés et estampillés en date du 12 avril 2019, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 5845, Place Turcot.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-04-30 14:42

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1193459014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation pour l'immeuble situé au 5845, Place Turcot

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation a été déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest le 23 octobre 2018, pour la transformation d'un bâtiment. Bien que conformes au Règlement d'urbanisme 01-280, ces travaux doivent être approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et ont été évalués selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B3 - Immeubles d'intérêt patrimonial et B4 - Transformations et remplacements spécifiques et en rapport à l'unité de paysage 4.18, Cour Turcot.

Les paramètres de zonage auxquels le projet est soumis sont les suivants :

- La catégorie d'usage : I.5 I.7(1) C.6B C.7B E.7 (1);
- Les hauteurs de construction : 0 à 0 étage, 7 à 20 m;
- Le taux d'occupation : minimum 0 %, maximum 70 %

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux consistent, en façade sur la rue Notre-Dame ouest et sur les murs latéraux, à remplacer le revêtement métallique par un nouveau revêtement métallique, à enlever les fenêtres à carreaux d'origine se trouvant sous le revêtement métallique et à restaurer la base des murs de briques existants. Le bâtiment actuellement occupé par la compagnie Kruger, fait partie d'un ensemble de bâtiment ayant appartenu à la Canadian Car and Foundry Company Ltd. Vers 1880, l'usine fabriquait des wagons de chemin de fer. Pendant la Première guerre mondiale, l'usine a été convertie aux fins de fabriquer des munitions, notamment des obus pour la Russie. Pendant la Deuxième guerre mondiale, l'usine a fabriqué des pièces d'avions, notamment des "hurricanes" pour l'Angleterre. Actuellement, elle est utilisée par la compagnie Kruger pour l'entreposage de papier recyclé.

**JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé la demande en tenant compte des objectifs et des critères du PIIA.

L'objectif principal pour une transformation ou un remplacement spécifique est de respecter l'expression et les composantes architecturales d'origine des typologies de bâtiments de

l'arrondissement tout en s'intégrant au milieu et en contribuant à son évolution.

L'objectif principal pour un immeuble d'intérêt patrimonial est de protéger le caractère architectural, historique, paysager et naturel des immeubles en favorisant des interventions qui sauvegardent leurs traits distinctifs et mettent en valeur ce caractère tout en améliorant la qualité des milieux de vie et de l'environnement.

Cette proposition tient compte des commentaires émis lors d'une première présentation au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 18 décembre 2018; notamment de proposer une approche plus ludique par un jeu de pixels, de différentes tonalités, à l'exemple des fenêtres à carreaux existantes sous le revêtement métallique.

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant :

- les critères d'évaluation des projets contenus dans le fascicule d'intervention du Règlement sur les PIIA;
- le contexte urbain et les caractéristiques de l'unité de paysage ;
- les modifications apportées au projet

Lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 16 avril 2019, la Division de l'urbanisme a recommandé un avis favorable au projet.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Lors de cette même séance, le CCU a aussi émis un avis favorable au projet. En commentaire, le comité voudrait que l'on considère l'implication d'un artiste afin de raffiner la proposition. Après vérification auprès du promoteur, le design de pixellisation des façades sera raffiné par les architectes mandatés afin d'enrichir la proposition déjà émise avant l'émission du permis.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 6 mai 2019.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformité au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gilles DOMINGUE  
Architecte, préposé à la planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-04-23

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
chef de division par intérim

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Directeur



**Dossier # : 1194824001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Milko Dimitrov, architecte, déposés et estampillés en date du 21 mars 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest; à la condition que soit déposée avant l'émission du permis une lettre de garantie d'un montant de 30 000 \$ afin de garantir la réalisation des corniches.

**Signé par** Babak HERISCHI **Le** 2019-03-29 13:52

**Signataire :**

Babak HERISCHI

---

Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1194824001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) – Projet de transformation des immeubles situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les demandes de permis 3001478247, 3001478253, 3001467231 et 3001478262 ont été déposées à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour les projets de transformation des 4 bâtiments mixtes de 3 étages situés respectivement aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue Notre-Dame Ouest (NDO).

Le projet doit être approuvé conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale tel qu'exigé par l'article 3 du RCA07 220019 de l'arrondissement Sud-Ouest et a été évalué selon les objectifs et critères prévus au fascicule d'intervention B4 - Transformations et remplacements spécifiques, ainsi que ceux de l'unité de paysage 4.15 – Paroisse St-Zotique Ouest. Le projet est inclus dans un secteur de valeur intéressante désigné au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Incluse dans l'aire de paysage Saint-Henri, cette unité de paysage est délimitée par la rue De Courcelle au nord-est, par la rue Butternut au sud-est et par la rue Saint-Rémi au sud-ouest. La limite nord-ouest est irrégulière. Elle exclut les parcelles industrielles situées au nord-ouest de la rue Notre-Dame Ouest.

Les types architecturaux principaux de cette unité de paysage sont représentés par le triplex avec escalier intérieur et le triplex avec escalier extérieur. Les typologies secondaires sont représentées par le duplex avec escalier intérieur, le multiplex et l'immeuble à vocation mixte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux qui sont soumis à l'approbation en vertu du Règlement sur les PIIA concernent exclusivement la transformation des façades. Ils font parti d'un projet plus complet de réaménagement et de rénovation des logements ainsi que des RDC commerciaux des 4 bâtiments. Ces travaux se décrivent comme suit:

- Bâtiment du 4833, rue NDO:
- Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;



- Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
- Remplacement de la corniche.
  
- Bâtiment du 4847, rue NDO:
  - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
  - Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
  - Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
  - Remplacement de la corniche.
  
- Bâtiment du 4855, rue NDO:
  - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Oxford Ironspot" de Glen-Gery de format métrique;
  - Ajout de fenêtres au 2e et 3e étage, identiquement au bâtiment contigu du 4847, rue NDO;
  - Remplacement des vitrines commerciales du RDC avec un entablement identique à celui du 4847, rue NDO;
  - Remplacement de la corniche.
  
- Bâtiment du 4861, rue NDO:
  - Remplacement du parement de brique par un parement de brique de type "Sandal Wood Blend" de Glen-Gery de format métrique;
  - Remplacement des fenêtres au 2e et 3e étage dans les mêmes ouvertures, par des fenêtres à guillotine noires;
  - Remplacement des vitrines commerciales du RDC ainsi que de l'entablement;
  - Remplacement de la corniche.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme a analysé le projet par rapport à sa conformité à la réglementation en vigueur et en tenant compte des objectifs et des critères du Règlement sur le PIIA. Le projet a été présenté lors des CCU du 22 janvier 2019 et du 19 mars 2019.

### **Appobation PIIA - CCU du 22 janvier 2019 :**

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;

Lors de la séance du CCU du 22 janvier 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO Ouest et a recommandé de l'approuver.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis défavorable au projet, estimant nécessaire de:

- Préserver la configuration des vitrines commerciales tel que l'existant sauf pour le 4861, NDO;
- Restaurer éventuellement les corniches recouvertes de tôles;
- Diversifier les corniches au lieu d'une corniche uniforme pour l'ensemble des bâtiments;
- Adopter des briques différentes pour le 4855 et le 4847, NDO;
- Opter pour des matériaux plus nobles pour les corniches. Éviter les corniches en polystyrène, ;
- Diversifier la forme et la couleur des entablements.

### **Approbation PIIA - CCU du 19 mars 2019 :**

#### **Recommandation de la Division de l'urbanisme :**

Considérant que:

- Le projet est conforme aux objectifs et critères du Règlement sur les PIIA relatifs aux façades des bâtiments mixtes;
  - Le projet a évolué dans le sens des commentaires du CCU du 22 janvier 2019;
  - Les propositions de corniches feront l'objet d'une approbation ultérieurement, après la mise à jour des éventuelles corniches existantes;
- Lors de la séance du CCU du 19 mars 2019, la Division de l'urbanisme a émis un avis favorable au projet de transformation des bâtiments situés aux 4833, 4847, 4855 et 4861, rue NDO et a recommandé de l'approuver.

#### **Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :**

Lors de cette même séance, le CCU a émis un avis favorable au projet, à la condition d'utiliser une brique d'argile rouge pour le bâtiment du 4847, NDO avec un entablement différent de celui du bâtiment contigu du 4855, rue NDO.

Le CCU a pris note que les corniches seront évaluées ultérieurement, en fonction des mises à jour des corniches existantes qui sont actuellement recouvertes de métal.

Afin de s'assurer de la réalisation de la corniche une fois approuvée, la DAUP a exigé que soit déposée avant l'émission du permis qui exclue les corniches, une lettre de garantie (ou garantie bancaire) d'un montant de 30 000 \$ pour leur réalisation dans un second permis.

L'architecte du projet a soumis à la Division de l'urbanisme de nouveaux plans répondant ainsi aux conditions émises par les membres lors du CCU du 19 mars 2019. Ces plans rectifiés datés du 21 mars 2019 sont joints au présent sommaire.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA du 8 avril 2019

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, dont le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019).

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

El-Bassim KAZI-AOUAL  
Agent de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2019-03-25

Marie-Hélène BINET-VANDAL  
Conseiller(ere) en aménagement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Julie NADON  
Chef de division